

## Export des observations de l'enquête publique du 07/12/2022 11:56

---

### **Observation n° 1 du 7 novembre 2022 - 12:27**

#### **Défavorable**

Thématiques : 7\_Etude de dangers (risques, pollutions, incendie, ...)

Auteur : *anonyme*

Il ne me semble pas opportun de mettre des éoliennes dans un bois et que se passe-t-il si il y a un incendie de forêt ?

---

### **Observation n° 2 du 10 novembre 2022 - 18:11**

#### **Défavorable**

Thématiques : 2\_Milieu Physique (potentiel éolien, eaux, risques naturels, ...) - 3\_Milieu Naturel (habitats, faune, flore, avifaune, chiroptères, ...) - 4\_milieu Humain (plans, urbanisme, servitudes, activités éco, réseaux, ...) - 5\_Cadre de Vie (pollution sonore, visuelle, risques sanitaires, ...)

Auteur : SYLVAIN DEWITTE Organisation : VITHEC

Notre association qui a pour but d'informer les citoyens des communes du sud Creusois tient à insister sur les points suivants :

- l'éolien et le photovoltaïque participe au réchauffement climatique de par le fait que pour assurer la continuité de la production, à 75 % de temps ce sont des centrales pilotables qui prennent le relai et qui fonctionnent au charbon, au fioul ou au gaz.
- autres dégâts sur la biodiversité, la faune, la flore, les oiseaux endémiques et migrateurs dont notre région est un couloir de passage et comporte. des stations de repos nocturne.
- effets néfastes sur la santé humaine et animale reconnu par la justice (arrêt de la cour d'appel de Toulouse du 07/2021).
- dévaluation des biens immobiliers pour les résidents à proximité des aérogénérateurs et les autres établis plus loin moins impactés mais dont les biens sont aussi dévalués.

VITHEC

---

### **Observation n° 3 du 13 novembre 2022 - 17:18**

#### **Défavorable**

Thématiques : 2\_Milieu Physique (potentiel éolien, eaux, risques naturels, ...)

Auteur : jean louis sirvein

Défavorable au fait d implanter un parc éolien en Creuse qui dénaturera le paysage et qui ne sera pas rentable faute de vent.

---

### **Observation n° 4 du 17 novembre 2022 - 14:50**

Thématiques : 3\_Milieu Naturel (habitats, faune, flore, avifaune, chiroptères, ...)

*Auteur : anonyme*

Madame, Messieurs,

Je suis contre ce projet éolien qui détruit notre paysage nuit à l'environnement et perturbe la population. Ces éoliennes n'ont rien d'écologique et les conséquences sur la santé humaine et animale sont minimisées. Préservons la nature sans lui rajouter de nouvelles constructions faites d'acier de terres rares ou de béton.

Cordialement.

Alain Marmonier

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Mail réceptionné le 14/11/2022 à 14:13

---

### **Observation n° 5 du 21 novembre 2022 - 19:38**

#### **Défavorable**

Thématiques : 3\_Milieu Naturel (habitats, faune, flore, avifaune, chiroptères, ...) - 5\_Cadre de Vie (pollution sonore, visuelle, risques sanitaires, ...) - 7\_Etude de dangers (risques, pollutions, incendie, ...)

*Auteur : anonyme*

Monsieur le président de la commission d'enquête,  
Madame et Messieurs les commissaires enquêteurs,

D'après ce que j'ai compris, le précédent projet (pour lequel la commission d'enquête avait rendu un avis défavorable) a été validé par la préfecture suite au retrait par la société NEOEN de l'éolienne E3.

Je ne comprends pas pourquoi cette société veut absolument implanter cette éolienne qui a été refusée il y a trois ans. Cela ressemble à de l'acharnement.

Le déplacement de celle-ci de 55 m ne réglerait pas les problèmes, il en créerait même d'autres.

Cette éolienne nécessiterait, pour sa construction, la création d'une piste supplémentaire (abattage d'arbres, perturbation de la faune...).

Elle se trouverait toujours dans un massif boisé (risques d'incendie, de pollution...) où vivent de nombreux animaux.

De plus, cette éolienne, serait la plus proche du village de Quinsat.  
Celui ci serait fortement impacté par les nuisances visuelles et sonores.

Le petit déplacement de l'éolienne risque même de la rendre encore plus visible. Ce serait une dégradation importante du cadre de vie et de l'environnement.

Pour mémoire, l'éolienne E2, déjà autorisée, ne serait pas guère plus éloignée du village et se

trouverait à proximité du captage d'eau potable de Quinsat et du Mas Guillard (commune de Bourganeuf).

Cette éolienne (ainsi que les 5 autres autorisées mais non construites) créerait beaucoup plus de désagréments qu'elle ne produirait d'électricité.

Ceci serait aussi en contradiction avec le label «village étoilé » attribué à la commune de Mansat-la-Courrière.

Les témoignages des habitants de Chambonchard n'augurent rien de bon.

[https://www.lamontagne.fr/chambonchard-23110/actualites/sous-les-eoliennes-de-chambonchard-creuse-elles-qui-sont-la-on-les-suppote-mais-on-nen-veut-pas-plus\\_14209708/](https://www.lamontagne.fr/chambonchard-23110/actualites/sous-les-eoliennes-de-chambonchard-creuse-elles-qui-sont-la-on-les-suppote-mais-on-nen-veut-pas-plus_14209708/)

Je suis donc contre l'implantation de l'éolienne E3.

Cordialement

---

### **Observation n° 6 du 23 novembre 2022 - 08:43**

*Auteur : anonyme*

Monsieur le Commissaire enquêteur,  
Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Marne.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement,

[logo]

Gérard ROLLIN

Chef de service commercial Eolien et Solaire

Tél. 06 61 09 09 27

[gerard.rollin@colas.com](mailto:gerard.rollin@colas.com)

[ligne]

COLAS FRANCE

1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX

<http://www.colas.com>

[twitter][facebook][youtube][blog][blog][blog]

Mail réceptionné le 21/11/2022 à 18:43

---

### **Observation n° 7 du 23 novembre 2022 - 09:00**

**Défavorable**

Thématiques : 1\_Economie Générale (MO, caractéristiques, contexte, aspects financiers...) - 2\_Milieu Physique (potentiel éolien, eaux, risques naturels, ...) - 3\_Milieu Naturel (habitats, faune, flore, avifaune, chiroptères, ...) - 4\_milieu Humain (plans, urbanisme, servitudes, activités éco, réseaux, ...) - 5\_Cadre de Vie (pollution sonore, visuelle, risques sanitaires, ...) - 6\_Paysage Patrimoine (paysages, patrimoine, photomontages, ...)  
Auteur : CHANTAL PREVOST

Pour toutes les raisons exposées dans le document joint, pour le bien-être de la vie dans nos campagnes, pour notre patrimoine, pour notre faunes et flores, je m'oppose à ce projet éolien.

---

**Observation n° 8 du 28 novembre 2022 - 16:27**

**Défavorable**

Thématiques : 1\_Economie Générale (MO, caractéristiques, contexte, aspects financiers...) - 2\_Milieu Physique (potentiel éolien, eaux, risques naturels, ...) - 3\_Milieu Naturel (habitats, faune, flore, avifaune, chiroptères, ...) - 5\_Cadre de Vie (pollution sonore, visuelle, risques sanitaires, ...) - 7\_Etude de dangers (risques, pollutions, incendie, ...)  
*Auteur : anonyme*

Ci-joint les remarques de GUÉRET ENVIRONNEMENT

---

**Observation n° 9 du 28 novembre 2022 - 19:47**

Thématiques : 1\_Economie Générale (MO, caractéristiques, contexte, aspects financiers...) - 3\_Milieu Naturel (habitats, faune, flore, avifaune, chiroptères, ...) - 4\_milieu Humain (plans, urbanisme, servitudes, activités éco, réseaux, ...)  
*Auteur : anonyme*

Bonjour,  
Veuillez trouver ici nos arguments en pièces jointes,  
cordialement  
f wagnaar

Mail réceptionné le 28/11/2022 à 16:05

---

**Observation n° 10 du 30 novembre 2022 - 18:00**

**Défavorable**

Thématiques : 3\_Milieu Naturel (habitats, faune, flore, avifaune, chiroptères, ...)  
Auteur : Martin Legrand

Ce projet de constructions d'éoliennes, avec tous les inconvénients et dangers que cela engendre, est proprement scandaleux.

cordialement,  
M Legrand

---

### **Observation n° 11 du 30 novembre 2022 - 19:36**

#### **Défavorable**

Thématiques : 2\_Milieu Physique (potentiel éolien, eaux, risques naturels, ...) - 3\_Milieu Naturel (habitats, faune, flore, avifaune, chiroptères, ...) - 4\_milieu Humain (plans, urbanisme, servitudes, activités éco, réseaux, ...) - 5\_Cadre de Vie (pollution sonore, visuelle, risques sanitaires, ...) - 7\_Etude de dangers (risques, pollutions, incendie, ...)

*Auteur : anonyme*

Bonjour Madame, Messieurs,

L'implantation d'éoliennes dans cette zone est une aberration et n'est pas propice pour les habitants :

- . bruits, flash lumineux,
- . la pollution non négligeable de l'eau potable,
- . la dévalorisation des biens (maisons, bâtiments et terrains agricoles ou autres),
- . la faune, les nuisances apportées aux oiseaux (couloir migratoire entre autres des grues cendrées)
- . zone très boisé avec risque d'incendie aggravé.

Les décideurs seraient-ils aussi favorable à leurs installations si ces éoliennes étaient situées aussi proche de leurs habitations ?

Je suis contre l'implantation de l'éolienne E3 (implantation presque identique au projet déjà refusé par la préfecture lors de la première demande).

Merci Madame, Messieurs les commissaires enquêteurs.

---

### **Observation n° 12 du 30 novembre 2022 - 22:31**

#### **Défavorable**

Thématiques : 3\_Milieu Naturel (habitats, faune, flore, avifaune, chiroptères, ...)

*Auteur : anonyme*

Bonjour

Voici un document concernant la mortalité des chauves souris face à des éoliennes, ce qui sera le cas pour ce parc. Dire qu'il n'y a pas de mortalité est faux, en effet les volatiles de tous genres tués par les pales sont rapidement récupérés par les prédateurs naturels de ces espèces.

Ci joint la pièce jointe expliquant mes dires.

Cordialement

---

### **Observation n° 13 du 3 décembre 2022 - 20:46**

#### **Défavorable**

Thématiques : 1\_Economie Générale (MO, caractéristiques, contexte, aspects financiers...)

*Auteur : anonyme*

bonjour

voici un article du journal la montagne du 3 décembre 22.

La. com com de bourganeuf s oppose au projet éolien du mont de transet.

**Observation n° 14 du 3 decembre 2022 - 21:46**

**Favorable**

Thématiques : 4\_milieu Humain (plans, urbanisme, servitudes, activités éco, réseaux, ...)

Auteur : *anonyme*

En plus d'une production locale d'électricité, des revenus de loyers pour les contractants.

---

**Observation n° 15 du 4 decembre 2022 - 10:43**

**Défavorable**

Thématiques : 4\_milieu Humain (plans, urbanisme, servitudes, activités éco, réseaux, ...)

Auteur : Brice Arnaud

Locataires au mont de transet, la connaissance d'un projet de parc éolien controversé a été déterminant dans notre choix d'investir sur un autre territoire : dangerosité des abords, efficacité douteuse, atteinte à la biodiversité, défiguration du paysage, pollution potentielle, impact sur les activités touristiques qui prônent une nature préservée, effets psychologiques - néfastes - sur la population locale...le mémoire de l'association Mont de Transet Vent Debout pointe chaque absurdité du projet qui a d'ailleurs déjà reçu un avis défavorable. Sans l'éolienne E3 qui mettrait sciemment en danger la vie d'autrui, tout le projet devrait être remis en cause (alignement, productivité, rentabilité...). D'autant qu'E2 et E4 ne sont pas non plus exempts d'anomalies conceptuelles. Malgré tout cela, nous sommes au pays du 49.3...

Bourbonnaise de naissance, au cœur de l'Allier, j'ai choisi et assume complètement le choix de vivre à la campagne, et ce, bien qu'il n'y ait de moins en moins de commerces. Ce choix de vie me permet également de vivre en contact avec la nature, éloignée de la pollution (de l'air ou sonore).

Aujourd'hui cet héritage hors du commun est menacé dans notre département et les départements voisins par plusieurs projets d'implantation d'éoliennes qui pourraient atteindre 180 mètres de haut.

Ces projets seraient un véritable saccage et destruction des paysages, de la nature et du patrimoine, une aberration qui n'a que pour but d'enrichir certains promoteurs.

C'est pourquoi, je m'oppose au projet d'éolienne sur la commune de Mansat-la-Courrière pour les raisons suivantes

- Les éoliennes dépendent de la bonne volonté du vent. S'il n'y a pas de vent, les éoliennes ne produisent pas. Elles se déconnectent du réseau par tempête avec des vents de plus de 90km/h. Il faut un vent de 18Km/h pour qu'elles commencent à produire péniblement. C'est seulement avec un vent de 50Km/h qu'elles atteignent leurs puissances optimums, qu'il faut alors stabiliser entre 50 et 90Km/h.
- Les éoliennes ne sont pas écologiques. Elles émettent 2 fois plus de CO2 que le nucléaire par kW produit.  
Le matériel de fabrication est polluant. Elles émettent du CO2 à la fabrication et à l'installation. Une éolienne est constituée de béton et d'acier à 90 % pour le mat et à 10 % de fibres de verre ou de carbone pour les pales. L'éolienne a une durée de vie de vingt à trente ans. Une fois obsolète, elles devront donc être démantelées.  
Même le béton est raclé à 1,5 m, les socles de béton resteront à jamais dans le sol, et provoqueront la pollution des sols par le béton armé qui rouillera et finira par souiller les nappes phréatiques.  
De plus les pales sont très difficilement recyclables, la plupart des pays les enterrent. Dans 20 à 30 ans, les champs éoliens seront de vulgaires friches industrielles.
- Les éoliennes sont très bruyantes, nuisances sonores dues au sifflement produit lors du passage de l'air dans les hélices, et au grincement engendré par la rotation des différents éléments mécaniques. Il ne suffit pas de se balader le long d'un parc éolien et de tendre l'oreille pour se faire une opinion. Il faut vivre une année à proximité. Quantité de riverains témoignent en effet de leur réelle souffrance, gênante essentiellement la nuit. A Echauffour (Orne) sur décision préfectorale, les éoliennes ont été arrêtées, jugées trop bruyantes. Elles ne respectaient pas le volume acoustique autorisé.
- Les éoliennes sont néfastes pour la santé humaine, effets stroboscopiques (coupure des rayons du soleil par la rotation des pales), ultrasons provoquant à la longue vertiges, maux de tête, nausée et anxiétés.  
Elle contribue également à diviser les habitants, à créer de fortes tensions de voisinage, et également auprès de nos élus locaux.
- Les éoliennes dévalorisent les propriétés et provoquent l'appauvrissement général notamment par perte de valeur du foncier bâti (maisons etc...), voire non bâti. Les lobbies éoliens cherchent à minimiser la perte de valeur de l'immobilier et la chute du

tourisme par des études truquées. Un parc éolien déprécie le foncier et l'immobilier de proximité. Le 4 février 2010, le tribunal de grande Instance de Montpellier a condamné la société La compagnie du Vent, exploitant le parc de Néviau (Audes), à démonter 4 éoliennes sur 21 en raison d'un « trouble anormal de voisinage par la dégradation du paysage, par les nuisances auditives et la dépréciation foncière qui en résultent.

- Les éoliennes sont un danger pour la faune. La menace des chauves-souris semble significative. Surmortalité des chauves-souris par percussions directes avec les pales ou par barotraumatisme (compression des organes internes conduisant à la mort). Les éoliennes sont également dangereuses pour les oiseaux pris au piège et déchiquetés par les pales, en effet les oiseaux ne distinguent pas les pales d'éoliennes lorsqu'elles sont en rotation, et entrent en collision avec ces dernières. Les éoliennes ne doivent donc pas être installées dans les couloirs de migration des oiseaux ni dans les régions où il y a des espèces menacées. Le 10 mars dernier, un collectif de défense de l'environnement ont obtenu la démolition de sept éoliennes de 93 mètres à Lunas dans l'Hérault, car elles menaçaient, les oiseaux et notamment les aigles royaux.
- Les éoliennes peuvent, selon l'armée, brouiller le signal des radars, par exemple en empêchant de détecter un avion qui passerait derrière un champ d'éoliennes. Les éoliennes génèrent aussi des interférences électromagnétiques. En effet, la rotation de l'hélice de l'éolienne crée des signaux parasites intermittents, qui interfèrent avec les trajectoires de transmissions des signaux de télévision, de radio ou de toute communication hertzienne. D'où l'obligation des riverains de s'équiper de parabole ou antenne puissante afin de pouvoir continuer de recevoir la télévision ou radio.
- Les éoliennes ne sont pas rentables, leur énergie non stockable conduit à faire appel à d'autres énergies pour faire face aux besoins de consommation. EDF rachète l'électricité éolienne à un prix inférieur à celui du marché, et nous subissons les taxes imposées pour ces transitions énergétiques sur nos factures d'électricité.
- Les éoliennes créées peu d'emploi locale, c'est la Chine qui, en matière d'éolien, concentre le plus d'emplois, avec 518 000 jobs, soit 44 % du total. Suivent l'Allemagne (121 700), puis les États-Unis (120 000). La France ne figure pas dans le top 10 des pays pourvoyeurs d'emplois dans l'éolien, devancée par des pays comme le Royaume-Uni, le Danemark ou encore les Philippines.
- Les sociétés prospectant pour installer les éoliennes sont en majorités étrangères vivant de fond public. Pourquoi elles acceptent de payer des loyers annuels fort chers à l'agriculteur qui prête son terrain, et ce pendant 20 ou 30 ans alors qu'il reviendrait moins cher à ces sociétés d'acheter le terrain ?
- Concernant l'impact sur le tourisme, les éoliennes contribuent à la ruine du tourisme vert et à la défiguration des paysages. Si les premières éoliennes ont attiré de nombreux curieux, ce phénomène s'est vite estompé avec la multiplication des machines géantes. En tout état de cause une majorité de touristes à la recherche des cadres authentiques et vierges qui font la beauté de nos paysages fuit systématiquement les régions artificialisées par les centrales éoliennes.

Sur le papier, et chez les autres, cette énergie est toujours belle et propre, mais curieusement ses défenseurs, souvent citoyens, trouvent toujours mieux d'aller les implanter à la campagne. L'éolien est-il sans danger ? Pourquoi aucune éolienne n'est implantée dans les espaces libres et bruyants des bretelles de périphériques ? Pourquoi aucun projet n'est proposé dans les zones industrielles des grandes villes ? Serait-ce parce qu'il est plus simple de faire plier quelques ruraux que tout un bassin de population ?

La Convention européenne du paysage (2000) : « Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien... il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social... »

**Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, pour le bien-être de la vie dans nos campagnes, pour notre patrimoine, pour notre faunes et flores, je m'oppose à ce projet éolien.**



GUERET - ENVIRONNEMENT 20 Route de Chabrières  
Association agréée Le Peuronceau 23000 GUERET  
Tel : 05 55 52 42 37 + répondeur  
E-mail : [gueret.environnement@orange.fr](mailto:gueret.environnement@orange.fr)

**Remarques de GUÉRET ENVIRONNEMENT sur l'enquête publique du  
2 Novembre 2022 au 5 Décembre 2022.**

**Dossier éolienne E3 – MANSAT la COURRIERE**

à Monsieur le Commissaire Enquêteur,

**- Zone d'implantation de l'éolienne E3 :**

La nouvelle implantation de cette éolienne E3, pratiquement au même endroit, ne change absolument rien au dossier principal.

Tous connaissent le nombre de tonnes de ciment à prise lente et le nombre de tonnes de ferraille que comporte le socle, etc.

Donc, tout ce qui a été écrit concernant l'environnement reste entièrement valable pour cet aménagement mal pensé.

Un déplacement de 55 mètres (une longueur de pale) ne sera pas suffisante pour changer quoi que ce soit aux problèmes environnementaux, traités dans le dossier principal.

Ce dernier a été débattu en CDNPS en 2019, et a reçu l'autorisation environnementale pour la construction de cinq éoliennes. Les impacts initiaux demeurent.

Cette éolienne pose aussi des problèmes concernant le système aquifère.

Comme partout dans le département de la Creuse, on trouve des poches d'eau souterraines dans le granit (roche essentielle dans ce département). Ces eaux ressortent en sources et sont une partie importante de la réserve en eau.

Le dossier d'impact traite des systèmes aquifères concernant la ZIP. La mesure C24 traite d'ailleurs de la mise en défens des fouilles et des fondations de l'éolienne et de la sensibilité des batraciens.

Il a été détecté une zone de masse d'eau souterraine à écoulement libre (page 80 du dossier). Sur ce terrain se trouvent aussi une mare et 5 ruisseaux temporaires ou non, traversant la partie centrale de la ZIP.

Les débits de ces sources peuvent être importants (plusieurs M3/h, voire plus).

**De plus, un captage d'eau important est présent dans la zone d'implantation potentielle.**

Il est impensable de creuser plus profond, ou d'effectuer un renforcement du sol. Le village de Quinsat pourrait se trouver sans eau potable. D'autre part, ces travaux peuvent modifier le cours d'autres sources ou les faire disparaître.

**Décréter que la "sensibilité est modérée" en phase de construction et faible en phase exploitation relève du jusqu'au-boutisme.**

Personne n'est prêt à accepter cette appréciation, l'eau manquant particulièrement en Creuse depuis les sécheresses à répétition. D'ailleurs les réunions "eau" se sont succédé tous les mois (depuis le mois de Mars), initiées par Madame la Préfète de la Creuse. Cela démontre l'attention que tous y apportent.

- Zones humides :

Ces zones sont soigneusement conservées de par leurs fonctions hydrologiques, biologiques, etc. Elles sont des filtres naturels conservant une eau saine.

Ces zones situées près des ruisseaux et de la ZIP, ainsi que dans la bordure est et Sud de la zone d'implantation sont intouchables.

Aussi, l'éolienne E3 ne pourra s'implanter dans le lieu choisi par le promoteur qui ne tient aucun compte de l'étude qu'il a fait effectuer.

Il est étonnant que cette implantation qui touche à la ressource, et qui fait l'objet de la directive cadre sur l'eau (DCE) et du SDAGE Loire Bretagne ait pu être envisagée.

Étonnant aussi de se rendre compte que malgré un périmètre immédiat et rapproché du captage alimentant Quinsat, situés en pleine ZIP, NEOEN n'ait pas laissé tomber ce projet (renseignement ARS).

L'implantation du poste de livraison pose aussi une question sur les travaux à engager et les problèmes inhérents.

L'implantation de ce poste de livraison pose la question des travaux à engager. Cette éolienne E3 aurait pu être "branchée" sur le poste existant, car 55 mètres seulement séparent les lieux d'implantation par rapport à l'ancienne E3. Aussi ce nouveau poste n'a aucune justification.

D'ailleurs, rien n'apparaît dans le dossier. C'est une façon détournée de "soulager" le poste initial, de laisser de la place à de futurs chantiers situés très près du premier poste (nouveau site éolien déjà prévu...). De plus, ce poste ouvre des terrains à un nouveau parc éolien, étudié ou non, mais possible, situé dans les parages de l'implantation nouvelle de E3.

Dans le dossier proposé, rien n'explique cette construction.

- Dangers de l'implantation de l'éolienne E3 : Le survol de la route communale N°5 n'est peut-être plus, pour le pétitionnaire, un problème majeur. Cependant, certains risques demeurent :

\* La chute de l'éolienne (si elle ne tombe pas du bon côté...).

\* Le gel : pales devenues très lourdes à cause du givre qui s'y dépose. Décollage de ces dernières à une vitesse de 300 km/h.

Incendie, la déforestation que cette implantation de E3 implique, laisse à penser que ce sera quand même un danger : feu de friche s'étendant vers les régions boisées. C'est du domaine du possible étant donné les canicules successives que nous subissons. Peut-être aurons-nous un problème d'extinction de ces feux : manque d'eau depuis plusieurs années.

- Impacts dus à l'aménagement du projet :

Cette éolienne se trouve en surplomb et demandera, pour son installation, des travaux importants : déblais et remblais de 3790 M3, ce qui est très important, et change l'aspect naturel du terrain (pente de moins de 10%). Cela suppose aussi d'importants travaux de chantier (plateforme, chemins), ayant des conséquences pour l'avifaune et la biodiversité : un défrichement de 1,3 hectares reste important. L'impact est donc très fort.

La destruction et le défrichement de chênaies acidiphiles **est cruciale** pour cet environnement, même si (à posteriori) cette zone est replantée. Il faut très longtemps pour que la biodiversité reprenne ses droits et que les arbres poussent.

Dans cet endroit, on trouvait des plantes particulières. Elles sont définitivement perdues (Biodiversité?).

L'impact dû à l'aménagement de la route d'accès, prévue dans la plus forte zone défavorable pour l'avifaune et les chiroptères aurait pu être minoré, en changeant le trajet prévu (raccourcissement du chemin).

- Impacts sur l'avifaune :

- Dans cet endroit, protégé de toutes nuisances, il y aura un impact très fort sur l'avifaune. Les oiseaux de nos contrées, peu dérangés d'habitude, ne nicheront plus, les arbres ayant été coupés ou défrichés.

La nidification ne se fera plus. D'autre part, ils feront comme tous en présence d'éoliennes : ils seront fauchés par les pales, qu'ils soient protégés ou non (directive oiseaux, etc).

- En ce qui concerne les chiroptères (toujours impactés!), le dossier considère que l'impact "sera faible ... à non significatif". J'avoue n'avoir jamais vu qu'une éolienne puisse avoir un impact non significatif sur les chiroptères et autres oiseaux.

Il faudra toujours rappeler qu'une chauve-souris de 3 grammes, passant à portée du souffle d'une éolienne tombe à terre, morte. Cela explique l'hécatombe que tout le monde connaît. En fait, l'impact les concernant est très fort, malgré "les mesures compensatoires adoptées". Ces mesures ne sont d'ailleurs jamais tenues, pas plus que le comptage des oiseaux morts, qui devrait avoir lieu au moins un an après l'implantation des éoliennes.

- Oiseaux migrateurs :

Il ne faut pas oublier les oiseaux migrateurs traversant notre département. Nous sommes sur leur trajet est- Sud Ouest qui traverse la France. Ces derniers sont impactés, car ils volent plus ou moins haut selon les espèces et meurent à cause des éoliennes plus ou moins hautes, tous les oiseaux ne volant pas à la même altitude, et descendant parfois pour passer la nuit. Malheureusement les "couloirs" qui leur sont dévolus ne servent pas à grand-chose, car un oiseau vole comme il l'entend.

Les cartes concernant l'avifaune et les chiroptères (pages 230 et suite) démontrent s'il en était besoin l'enjeu fort à très fort lié à l'avifaune et aux chiroptères en particulier.

Nous avons pensé trouver des mesures d'évitement dans ce dossier à enjeux fort à très fort pour l'avifaune en général...

Peut-être eut-il fallu envisager un accès à la plateforme beaucoup plus court par rapport à la route communale. Cela aurait pu changer l'approche à la zone d'enjeux fort à très fort dont nous avons parlé plus haut (chiroptères et avifaune carte page 233).

Mesure C21 (page 336 de l'étude d'impact) – Mesures de réduction – choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux :

- On peut se demander si ces mesures seront suivies : le responsable étant le chef de chantier (maître d'œuvre et d'ouvrage). Il doit tenir compte des périodes les plus importantes du cycle biologique de la faune... "il est prévu de ne pas commencer les travaux lors de la période de reproduction (la plus sensible, la période de nidification va du 15 Février au 31 Juillet)...", ne pas perturber les nichées...

Si des nicheurs s'avéraient présents, le chantier serait reporté ! Tout cela est complètement irréalisable. Ce ne sont que des mots sans aucune valeur. Seule la présence permanente d'un écologue sur le site pourrait être un signe de bonne conduite de ce chantier.

Ce n'est pas un responsable SME qui peut donner des instructions concernant l'avifaune, les chiroptères, la faune terrestre, etc.

Cette mesure ne sera jamais appliquée.

- Mesure C22 – Choix d’une période optimale pour l’abattage des arbres : (Dérangement et des chiroptères arboricoles) jamais l’avifaune et les chiroptères n’auront été aussi "chouchoutés"...

La période d’hibernation de Novembre à Mars et la période d’élevage des jeunes de Mai à mi-Août sont proscrites. Aussi, l’abattage se ferait de mi-Août à mi-Décembre.

J’avoue que Guéret Environnement serait tenté d’aller voir sur le site, si ces mesures si précises sont bien appliquées. On peut penser que c’est impossible. Ce qui est bien écrit n’est pas souvent suivi d’effet...

Ce sous la surveillance du "responsable SME du chantier" qui aura beaucoup de travail...

Cette mesure ne sera jamais appliquée dans son entier.

- Mesure C23 – Visite préventive des terrains et mise en place d’une procédure non-vulnérante d’abattage des arbres creux (mesure d’évitement) :

Cette mesure devrait concerner au minimum les espèces suivantes : chiroptères, écureuils, piverts, abeilles sauvages mellifères et petits mammifères.

Elle nous apprend qu’il y aura un abattage de haies. Cette pratique est interdite (biodiversité) et demande (à minima) une replantation. La visite d’un chiroptérologue paraît pour le moins indispensable quand on veut déterminer la présence des "arbres favorables".

Cela vaut pour les chiroptères, l’écureuil roux et les autres espèces.

J’avoue que la suite de la mesure C23 peut paraître au premier abord extrêmement réjouissante, mais qu’elle devient, au fil des lignes, complètement surréaliste. Les "méthodes" envisagées pour leur faire évacuer le gîte sont aberrantes et malsaines. Pendant que l’habitant du lieu n’est pas là, on détruit son logement. Bel état d’esprit !

«Pour ce faire, en phase nocturne, après la sortie du gîte des individus, les interstices pourront être bouchés, ainsi de retour à leur gîte, les "individus" seront forcés de trouver un gîte de remplacement et leur présence lors de l’abattage des arbres sera évitée».

On ne peut dire que BRAVO ! Il est vrai que cette méthode expéditive s’applique aux humains, pourquoi pas aux autres espèces ?

Le reste de cette mesure C23 est à l’avenant et devient même incompréhensible : si cela ne suffit pas, un chiroptérologue devra assister à la coupe des arbres afin de proposer une "coupe raisonnée" (maintien du houppier, tronçonnage à distance raisonnable, cavités ou trous de pics, etc).

Quel bûcheron peut conserver un houppier (ensemble de ramifications portées par un arbre au-dessus du fût) si cet arbre est abattu ?

Le reste est à l’avenant.

- Il est prévu de laisser au sol les arbres abattus présentant des cavités, au cas où celles-ci seraient encore occupées. C’est inutile, le vacarme des machines suffira à leur fuite, d’autre part, aucun habitant ailé ne se trouve dans un arbre tombé au sol, mais on peut y trouver d’autres habitants, tout aussi importants pour la biodiversité.

Cette mesure C23 est vraiment édifiante.

- Mesure C24 – Mise en défense des zones de terrassement – Fouilles au niveau des fondations des éoliennes :

L’implantation de l’éolienne E3 se trouve dans une zone très mouillée. En effet, on trouve une mare et cinq ruisseaux, ainsi qu’une prise d’eau potable alimentant Quinsat.

La mise en garde concernant les amphibiens paraît adaptée. Cependant, jamais cette éolienne n'aurait dû être implantée dans ce secteur.

- Mesure C25 – Conservation des troncs d'arbres morts abattus :

Une mesure souhaitable si elle applique ce qu'elle préconise. Cependant, il faut spécifier que les arbres morts ou les souches doivent être conservés sur place, qu'ils ne doivent pas être élagués. C'est à ce prix que l'on aidera ces coléoptères xylophages.

Question : il faut une surface dégagée pour une construction de plateforme. Comment conserver les arbres morts abattus ?

\*\*\*\*\*

Renseignement :

Monsieur BARBARO, directeur du groupe NEOEN, est un intervenant quasi permanent des émissions de télévision de BFM TV (chaîne 15). Ces émissions ont parfois plusieurs titres, dont BFM Business, et sont diffusées en matinée.

Dans une émission où se trouvaient nos représentants gouvernementaux et des économistes, il était parlé de la force des vents en France et de la productivité (!) de l'énergie éolienne (dont la production est non pilotable et nulle s'il n'y a pas de vent).

Pratiquement à la fin de l'émission, la vitesse du vent, les endroits où ils sont intéressants pour un promoteur éolien ont été évoqués. Et, tout d'un coup, Monsieur BARBARO a déclaré : En Creuse, il n'y a pas de vent...

J'avoue avoir été étonnée qu'il le reconnaisse.

Aussi, nous n'aurons sans doute plus de dossier éolien présenté par la société NEOEN ?

Mais malheureusement, l'éolien est une affaire financière, de fonds de pensions et autres...

Conclusion :

Guéret Environnement, pour toutes les raisons et réflexions exposées ci-dessus, est contre l'implantation de l'éolienne E3. Elle précise que le problème de l'eau est un problème majeur qui, à lui seul, pose ce diagnostic.

Sauf erreur ou omissions.

GUÉRET le 28 Novembre 2022

La présidente  
Yvette MELINE

Sujet : Projet éolien RES à MANSAT-LA COURRIERE

De wagenaarfrederik<wa.frederik@idyle-telecom.com>

Date 28/11/2022

Pour Enquête Publique parc éolien RES à MANSAT- LA COURRIERE .registre électronique

De Mr et Mme Wagenaar , 25 , Theyrat 23000 St Laurent .

Mme Wagenaar Michèle, creusoise de souche , née en 1947 à Guéret

Mr Wagenaar Frederik ,creusois de cœur depuis 50 ans , né en 1946 à Assen ( Pays- Bas)

-Nous sommes totalement opposés à l'implantation d'éoliennes industrielles dans la Creuse , département magnifique par son authenticité , son calme , sa nature, la beauté de nombreux sites , autant d'atouts pour le tourisme et les sports nature .

-Pourquoi massacrer nos campagnes , nos paysages et gêner la vie des populations ( et la faune ) avec ces horreurs qui ne servent à rien chez nous puisqu'il n'y a pas assez de vent - et nous sommes dans un département à énergie positive - Alors?

- Qui voudra faire du vélo, des randonnées au pied des éoliennes , qui voudra loger dans un gîte ou autre hébergement avec des éoliennes comme horizon et le bruit des pales en accompagnement sonore , et par dessus tout les infrasons insupportables qui vous rendent nauséux et insomniaques.

-Nous sommes situés sur le plus important couloir migratoire d' Europe - environ 130.000 grues cendrées (chiffre de la SEPOL ) survolent le Limousin , de même que des milans royaux ,milans noirs , passereaux de toutes sortes et même aussi des cigognes .

La préservation de cette faune a fait rejeter le projet éolien des Monts de Guéret .Pourquoi dire oui à d'autres projets, tout aussi dangereux pour les oiseaux .Ils passent tout autant à Evaux , qu'à Guéret et Vareilles, St Hilaire la Plaine ou Marsac .

- Un rapport espagnol , paru après la démission ,(pour corruption ),du président de l'équivalent espagnol de notre LPO, dévoile que chaque éolienne tue par an environ400 individus volants(oiseaux, grands et petits , et chiroptères ) et non pas seulement 2 ou 3 comme le prétendent les promoteurs des sociétés éoliennes (quelles qu'elles soient ) .

-Les aérogénérateurs ,dix fois plus hauts que la plupart des arbres de nos forêts ,sont des monstres dans le paysage - quant au bruit , que ce soit celui des pales ou les infrasons ,c'est tout simplement invivable.

-Il est inadmissible d'installer de tels engins si près des habitations. La distance de 500 m a été fixée à l'époque où les éoliennes mesuraient de 30 à 90 m de haut- Maintenant elles font 180, 200, et même 240 m en bout de pales .

-Alors qu'on éteint les réverbères pour préserver la "nuit noire" et consommer moins d'électricité , les éoliennes clignotent sans arrêt . Tant pis pour les amateurs des "nuits étoilées" et des "nuits de la chauve souris "-avec presque 300 éoliennes en projet , c'est bien fini.

-Sous prétexte de lutter contre le réchauffement climatique et sauver la nature , on fait tout le contraire avec l'éolien. On coupe des haies , des forêts , on détruit les petites routes, les fossés, beaucoup de végétation, tous grands capteurs de CO2 . Tout cela pour installer des éoliennes qui ne produisent rien et qu'il faudra compenser par des centrales à gaz ou à charbon (Pays-Bas , Allemagne par exemple )comme dans tous les pays qui ont été pris dans la folie de l'éolien .Il résulte de cette folie une pollution généralisée des paysages et aussi des sols . Les tonnes de béton armé dans les terrains , les pales découpées et enterrées ,car non recyclables , l'huile qui coule sur les mâts et qui est projetée sur les sols par le passage des pales , tout cela reste définitivement. Sans oublier les terres rares, devenant de plus en plus rare et de plus en plus chères .

-Le démantèlement d'une éolienne est actuellement estimé à plus de 200.000 € HT par Mégawatt- Pour exemple: La Société ERL (Groupe Valeco )a demandé une audience en urgence au président de la cour d'appel sous prétexte de "péril financier"- la société est sommée de démanteler 7 éoliennes dans l'Hérault : C'est trop cher pour eux ! Il se moquent vraiment de nous avec leur provision de 50.000 à 65.000€ qui suffiraient parait il à enlever les éoliennes en fin de vie. D'autant plus que les sociétés disparaissent presque aussi vite qu'elles n'apparaissent , ou bien changent de nom, dès qu'elles ont empoché ce qu'elles voulaient. Elles sont très difficiles à retrouver car, en majorité étrangères, et utilisent des matériaux ne venant pas de France. La Chine livre par exemple des pales au Havre, avec des cargos équipés de brise-glaces pour passer par le pôle nord- évidemment c'est plus rapide, mais très mauvais pour la Banquise. Tout ce business ne rapporte rien à la France, mais occasionne beaucoup de nuisances pour les Français et nous coute très cher, moralement et financièrement.

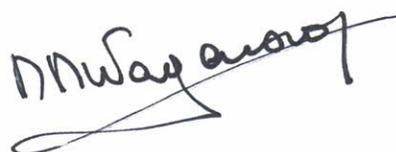
-L'écologie vue du coté des Lobbyistes de l'éolien n'est ni l'avenir de la planète, ni le réchauffement climatique , mais faire de l'argent sur le dos de la population .

Que nos dirigeants aient enfin le courage de dire NON à ces menteurs-profiteurs!

NON à tous ses projets éoliens en Creuse comme ailleurs,

NON à la destruction de notre qualité de vie ,et de notre pays ,par des sociétés avides d'argent et très douteuses .

Il faut constater que la plupart de ces sociétés sont allemandes et espagnoles ,L'Allemagne et l'Espagne alliées durant le dernier conflit mondial ,prendraient-elles une sorte de revanche en plaçant systématiquement leurs "Tourniquets monstrueux" dans nos plus belles régions , les parcs naturels et les " lieux de souvenir " ? Et en prenant l'argent français ?? On assiste à un massacre de la France , financé par l'état avec l'argent du peuple...



# Impacts éoliens sur les chauves-souris

## Alerte sur les éoliennes à très faible garde au sol et sur les grands rotors



Note technique du Groupe de Travail Eolien  
de la Coordination Nationale Chiroptères de la SFPEM

Décembre 2020

## Contexte

Depuis les années 2000, les publications scientifiques ont souligné la dangerosité des éoliennes pour les chauves-souris. Les mortalités de chauves-souris dépassent aujourd'hui les mortalités aviaires (Hein & Schirmacher 2016, Zimmerling *et al.* 2016, Marx 2017, Gaultier *et al.* 2019). Or, pour ces espèces fragiles à faible taux de reproduction, à maturité sexuelle tardive et dont l'état des populations est mal connu, certaines pourraient être directement menées à l'extinction à court terme par les perspectives de développement éolien si ces impacts ne sont pas maîtrisés par des mesures efficaces (Frick *et al.* 2017).

Les causes de mortalité restent mal comprises. Elles relèvent en fait d'une combinaison de phénomènes (Hein *et al.* 2016, Arnett *et al.* 2016, Beucher 2020) liés à la diversité des comportements des espèces, à leurs hauteurs de vols, à l'influence des insectes proies et à l'ensemble des conditions bio-géo-climatiques qui les influencent. Elles dépendent aussi en partie du gabarit des éoliennes (Barclay *et al.* 2007) et du contexte de l'environnement qui les entoure. Cette multitude de facteurs induit une typologie du risque très hétérogène dans l'espace et dans le temps, d'un parc éolien à un autre et souvent difficile à anticiper.

Jusqu'à présent, en Europe, seules les espèces de haut-vol et /ou susceptibles de voler haut périodiquement (migration, chasse d'insectes en altitude...), c'est-à-dire principalement les Noctules, et les Pipistrelles étaient massivement tuées par les

aérogénérateurs industriels dont le bas de pales est généralement compris entre trente et cinquante mètres du sol (Rodrigues *et al.* 2015). 35% des espèces présentes en France se trouvent en effet de façon régulière à plus de 30m et 17% des espèces peuvent s'y trouver occasionnellement (Heitz *et al.* 2017). Des mesures techniques, comme le bridage des éoliennes lors des conditions favorables à l'activité des chauves-souris en hauteur ont apporté localement une baisse significative de la mortalité pour ces espèces (Arnett *et al.* 2016). Mais elles sont mises en place de façon partielle sur l'ensemble des parcs Français, dans des proportions méconnues. Malgré ces techniques de bridage, **les populations de plusieurs chauves-souris d'altitude étudiées entre 2006 et 2019 montrent un déclin alarmant : -46% pour la Pipistrelle de Nathusius et -88% pour la Noctule commune** (Kerbiriou *et al.*, 2015, Bas *et al.* 2020).

Même si d'autres facteurs d'accidentologie additionnels peuvent être invoqués pour expliquer ces baisses préoccupantes des effectifs, les aérogénérateurs demeurent bien une menace majeure pour les populations migratrices comme la Noctule commune ou la Pipistrelle de Nathusius (Voigt *et al.* 2015). On pourrait s'attendre à une extinction de la Noctule commune dans les années à venir, selon le même scénario que celui projeté chez une autre espèce américaine très sensible à l'éolien (Frick *et al.* 2017).

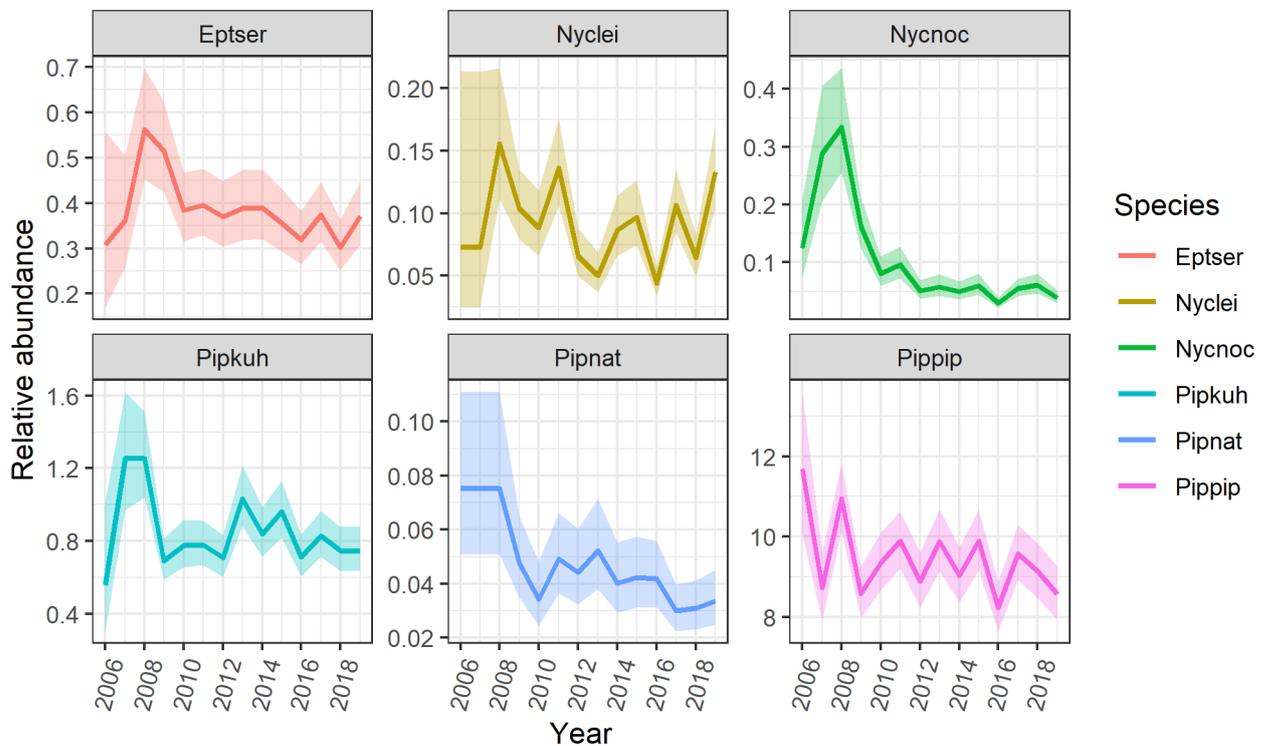


Figure 1 : Tendances des populations de six espèces de chauves-souris en France. Eptser : Séroline commune, Nyctei : Noctule de Leisler, Nycnoc : Noctule commune, Pipkuh : Pipistrelle de Kuhl, Pipnat : Pipistrelle de Nathusius, Pippip : Pipistrelle commune (Bas *et al.*, 2020)



Barbastelle en vol © Ludovic Jouve



Andreas160578 - Pixabay



JacLou DL - Pixabay



Mylene2401 - Pixabay

## Les éoliennes à très faible garde au sol : une nouvelle menace pour les chauves-souris

Depuis peu, ces fortes préoccupations des effets de l'éolien sur les chauves-souris s'accroissent encore avec l'installation ou le renouvellement d'anciens aérogénérateurs dont les éoliennes présentent une faible voire très faible « garde au sol » et grand rotor ; leurs pales tournent entre vingt et trente mètres du sol, et avoisinent même seulement dix mètres (cf. Figure 2), avec des vitesses de rotation en bout de pale qui dépassent les 280 km/h (10,8 RPM).

Pour ces dernières, avec un effet barotraumatique des pales en mouvement qui dépasse la longueur des pales (Voigt *et al.* 2018), il faut s'attendre à ce que même les chauves-souris qui volent au ras du sol soient impactées (comme d'autres taxons pourraient l'être aussi, petite avifaune notamment...).

Ce document de synthèse a pour objectif d'alerter l'ensemble des acteurs du développement éolien (ministère, services instructeurs, porteurs de projets, bureaux d'études...) sur **l'impact massif qui devrait concerner la quasi-totalité des cortèges de Chiroptères, quelle que soit leur hauteur de vol, si les garde-basses se généralisaient**. Des espèces comme le Grand murin, le Murin à oreilles échancrées, les Oreillards, les Rhinolophes ou la Barbastelle d'Europe, largement épargnées jusqu'ici par les collisions, feront, elles aussi partie du cortège des victimes de l'éolien (Figure 3). C'est d'autant plus navrant que depuis trois décennies, les efforts déployés lors des divers Plans Nationaux d'Actions Chiroptères avaient enfin permis de voir remonter les effectifs de ces espèces. Avec un seul petit par an, elles pourraient ne pas résister à la pression qu'engendrerait la mise en place de telles machines mortifères. Si la multiplication des parcs éoliens à garde basse concernait l'ensemble du territoire, ces espèces sédentaires évoluant à faible altitude seraient susceptibles d'être tuées lors de leurs déplacements nocturnes entre leurs divers territoires, de chasse, d'hibernation ou de reproduction.

Les mesures de régulation ne pourront être une solution crédible pour ces nouveaux aérogénérateurs car la sévérité des régulations nécessaires pour atteindre une quelconque efficacité environnementale obérerait le gain de puissance acquis par l'augmentation des diamètres des rotors. Ces mesures sont basées sur une évaluation continue des conditions de risque en nacelle alors que, proche du sol, ces conditions sont très différentes. Si les éoliennes sont en effet bridées pour ne tourner que pour des vents forts mesurés en nacelle, les conditions de vent sont bien plus faibles proches du sol, permettant une activité de chauves-souris à risque. Sans compter que proche du sol, les milieux environnants dont les structures de végétation peuvent aussi jouer le rôle de « paravent » pour les chauves-souris et leurs proies, renforçant cette perspective d'activité à risque proche du sol pour les éoliennes à garde basse, même pour des vitesses de vent qui dépassent les seuils de bridages.

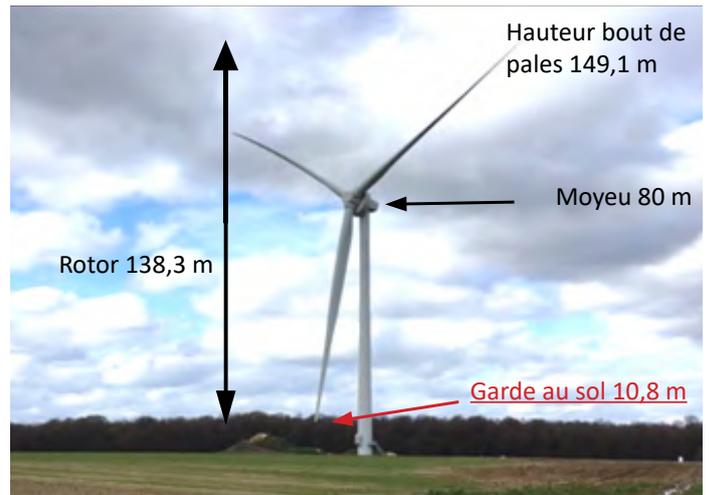


Figure 2 : Enercon E138 EP3 à très faible garde au sol (parc de Blanc Mont, 80)

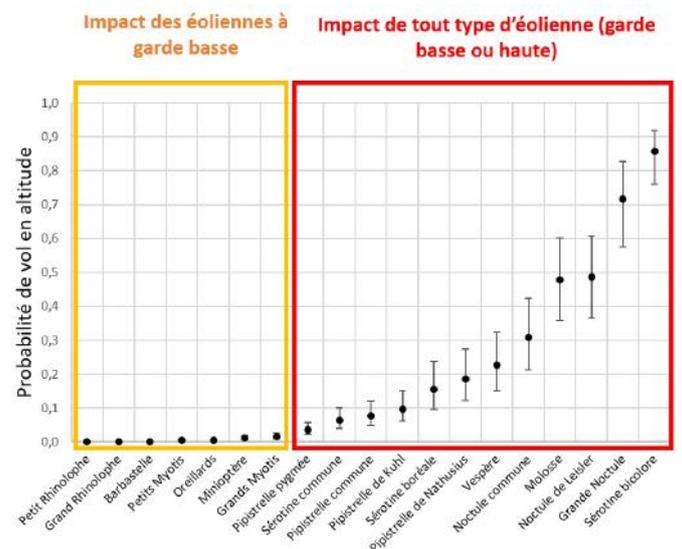


Figure 3 : Espèces de chauves-souris à risque selon les hauteurs de vol et la garde au sol des éoliennes (Adapté de Roemer *et al.* 2019)

Dans ces conditions, **ces éoliennes à très faible garde au sol devraient impacter encore plus d'individus** (Cf. Figure 3 et Figure 4), et ce, malgré des mesures de régulation (moins efficaces que pour les problématiques de risques en plein ciel). Dans ces conditions, la seule mesure envisageable pour maîtriser les risques sera la mise à l'arrêt des éoliennes, toutes les nuits, tout au long de la période d'activité des chauves-souris. Il faut que les porteurs de projets en aient conscience avant d'investir dans ce type de machines.

**Autrement dit, ces modèles d'éoliennes à garde basse devraient à la fois impacter l'ensemble du cortège d'espèces de chauves-souris, mais augmenteraient aussi le niveau de risque en nombre de mortalités, sans possibilité de réduire efficacement les risques par des mesures de régulation** en phase d'exploitation. Ces nouvelles éoliennes devraient donc être interdites. Elles sont une aberration pour la biodiversité.

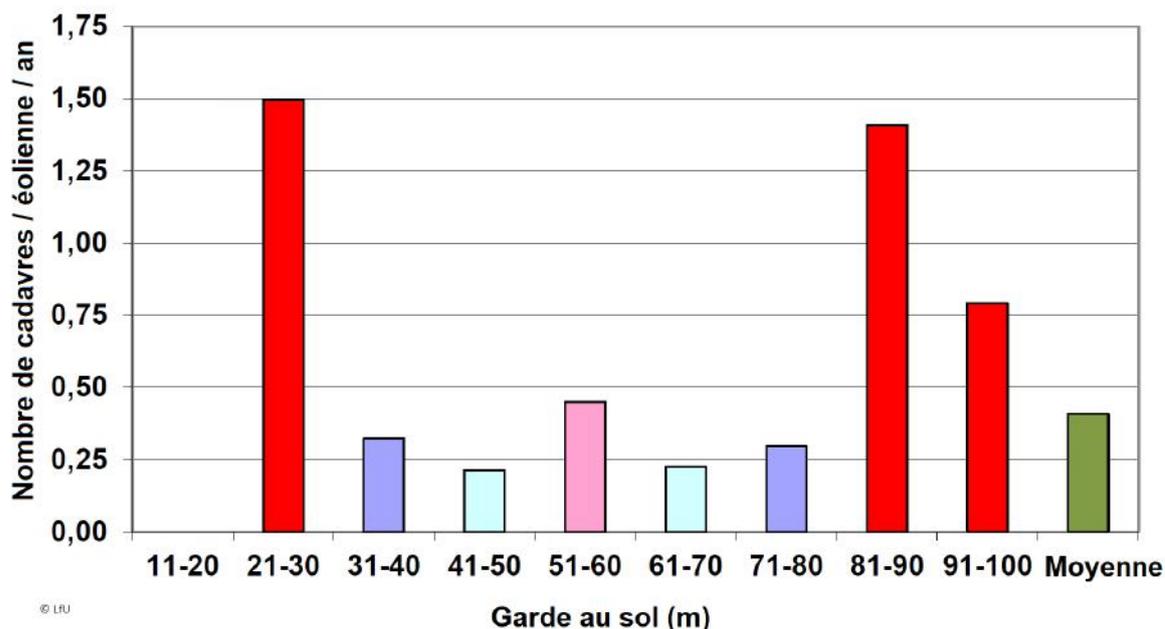


Figure 4 : Nombre de mortalités de chauves-souris par éolienne et par an en fonction de la garde au sol (Traduit de Dürr 2019)

## Diamètre du rotor : un risque accru avec les grands rotors

En parallèle de l'effet des faibles gardes au sol sur l'impact éolien, le bilan des suivis mortalité sur 1038 éoliennes suivies au moyen de 82676 contrôles mortalité en Allemagne indique que **plus le diamètre des rotors augmente, plus la mortalité augmente** (Figure 5). Ce résultat s'explique par le fait que plus le volume brassé est important, plus la probabilité qu'une chauve-souris entre dans ce volume est importante. Il convient donc d'émettre également des restrictions sur la taille des rotors. .

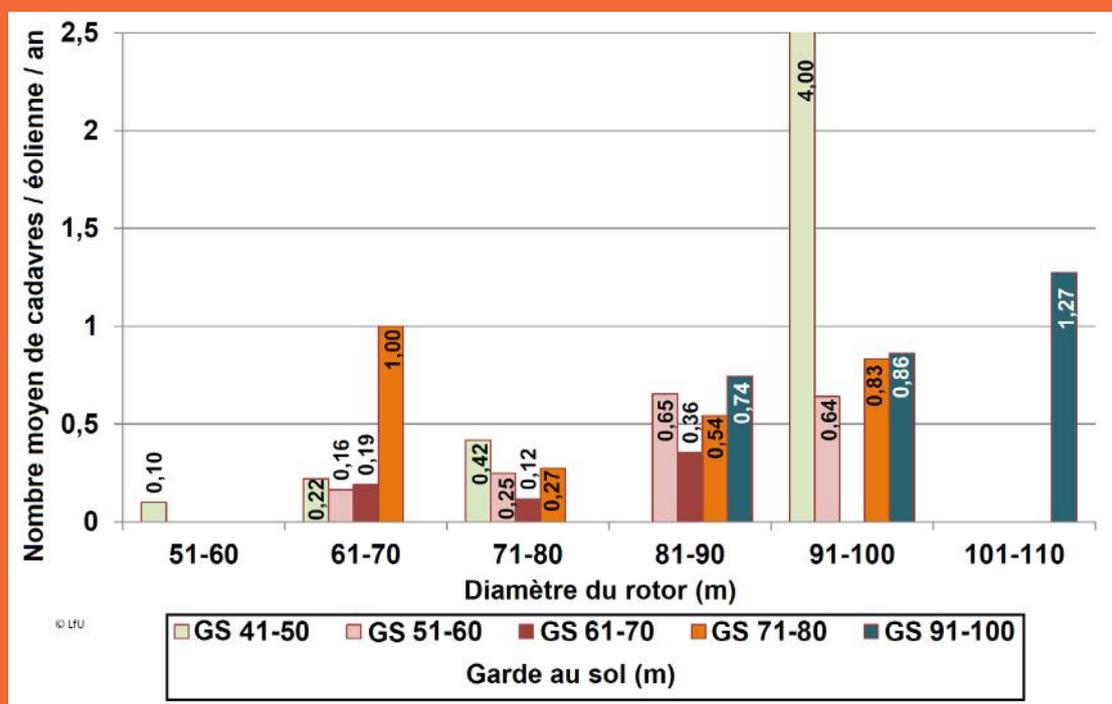


Figure 5 : Nombre moyen de mortalités de chauves-souris par éolienne et par an en fonction de la garde au sol et du diamètre du rotor (Traduit de Dürr 2019)

## Recommandations pour la prise en compte des chauves-souris dans le choix du gabarit des éoliennes

Concrètement, au vu des éléments précédents, et pour être en mesure de réduire l'impact des éoliennes sur les chauves-souris, la SFPEM recommande :

- **De proscrire l'installation des modèles d'éoliennes dont la garde au sol est inférieure à 30 m.** En-dessous de 30 m, il existe un risque accru et mal contrôlable tant sur le nombre d'individus que sur le nombre d'espèces concernées (Hein *et al.* 2016, Roemer *et al.* 2017, Heitz *et al.* 2017).

- **De proscrire l'installation des modèles d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90 m.** Les résultats de Dürr 2019 montrent que pour les éoliennes à diamètre de rotor > 90 m, le nombre moyen de mortalités chute au-delà de 50 m de garde au sol, mais il reste supérieur au nombre moyen de mortalités pour les plus petits rotors. Si des éoliennes à diamètre de rotor > 90 m devaient tout de même être installées, il s'agit donc de proscrire celles dont la garde au sol est inférieure à 50 m.

- La SFPEM et EUROBATS recommandent toujours de ne pas installer d'éolienne en **contextes forestiers et bocagers** car ceux-ci induisent un risque accru de mortalités (Rodrigues *et al.* 2015, Roemer *et al.* 2019). Même si les seuils mentionnés ci-dessus (30 m et 50 m respectivement selon la taille du rotor) étaient respectés entre la canopée des arbres et le bas de pale, on s'attend à un risque de collision et un effet de perte d'habitat par répulsion trop importants pour tolérer une implantation en forêt.

Cette distance doit enfin aussi prendre en compte le contexte de pentes qui peut aussi renforcer cette réduction de l'espace libre sous rotor sur une partie de la zone balayée par les pales.

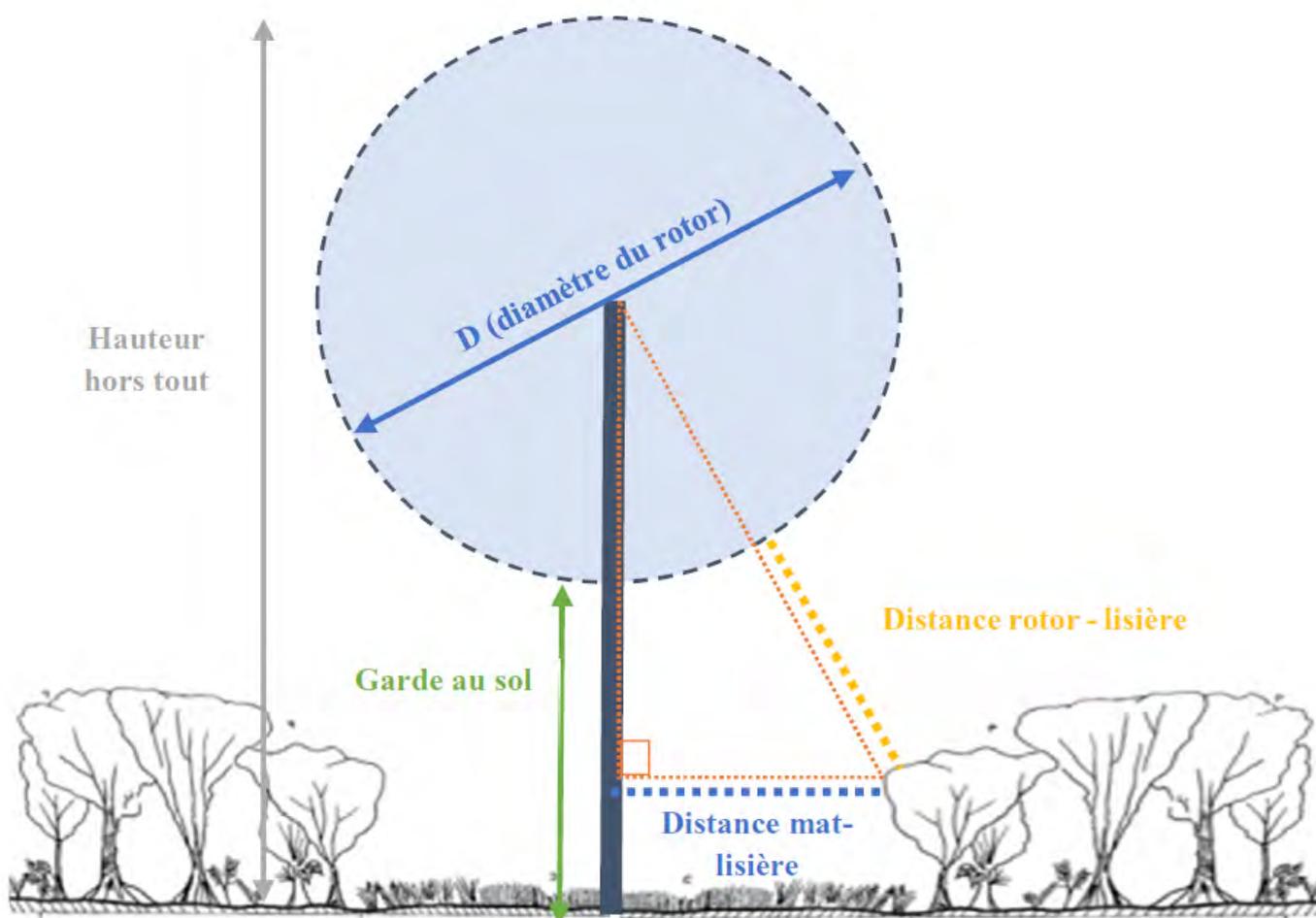


Figure 6 : Schéma des distances des éoliennes (mât et rotor) aux lisières les plus proches à prendre en compte en contexte boisé / bocager

## Nature des sources disponibles

Le concept de « best available science » dans le jargon scientifique désigne l'ensemble des preuves disponibles pour prendre des décisions. Ici, nous disposons d'une étude pour guider notre recommandation concernant le seuil au-delà duquel le diamètre du rotor est à proscrire : Dürre 2019, dont les données ont été présentées en colloque et qui constitue la seule étude européenne sur le sujet. Elle est plus complète que l'étude de Barclay *et al.* 2019 (Amérique du Nord), car elle comporte plus de données, considère de nouveaux paramètres machines (garde au sol), et couvre des gradients de taille de machines (diamètre du rotor, hauteur de la nacelle) plus importants.

L'étude de Dürre 2019 a récolté des données trouvées dans différents rapports de suivis de mortalité. Les résultats sont basés sur une mortalité brute, c'est-à-dire le nombre de cadavres de chauves-souris retrouvés au pied d'éoliennes. Ces chiffres n'ont pas été corrigés par la prédation, par l'efficacité de l'observateur, par la surface prospectée et sont issus de sites dont les éoliennes sont régulées en fonction des conditions météorologiques pour réduire la mortalité des chauves-souris, et d'autres sites sans régulation. Cependant, aucun de ces possibles biais ne peut expliquer que plus la taille du rotor augmente, plus la mortalité augmente. En effet, les plus grands rotors sont les modèles les plus récents, et ils suivent donc les évolutions de la loi les plus récentes, comme la régulation en fonction des conditions météorologiques. Les grands rotors devraient donc être plus souvent

régulés que les petits, or on retrouve plus de cadavres sous les grands rotors. De même pour la recherche de cadavres : les rotors plus grands projetant les cadavres plus loin, il devrait être plus difficile de les retrouver, or on en trouve plus que sous les petits rotors.

De plus, étant donnée la quantité de données (1038 éoliennes suivies par 82676 contrôles mortalité), on s'attend à ce que l'effet de biais comme le contexte d'implantation (topographie, distance à des gîtes, distance à l'eau ou à la forêt) soit négligeable. Les chiffres plus récents (données de novembre 2020 transmises par Tobias Dürre dans une communication personnelle) concernent 3674 éoliennes contrôlées par 84292 contrôles mortalité, et confirment ce résultat (Figure 7).

**Cette étude constitue donc une alerte forte concernant l'effet de la taille du rotor sur la mortalité, qui doit être prise en compte.**

Pour finir, *le principe de précaution* doit également guider les décisions de l'Etat et celles de la SFEPM. Mathématiquement, plus le volume brassé par le rotor est important, plus on s'attend à ce que la mortalité augmente. Les rotors de grand diamètre sont donc quoi qu'il arrive à proscrire. Nous invoquons donc à la fois le bon sens et le principe de précaution, en nous basant sur la meilleure science disponible, pour émettre nos recommandations.

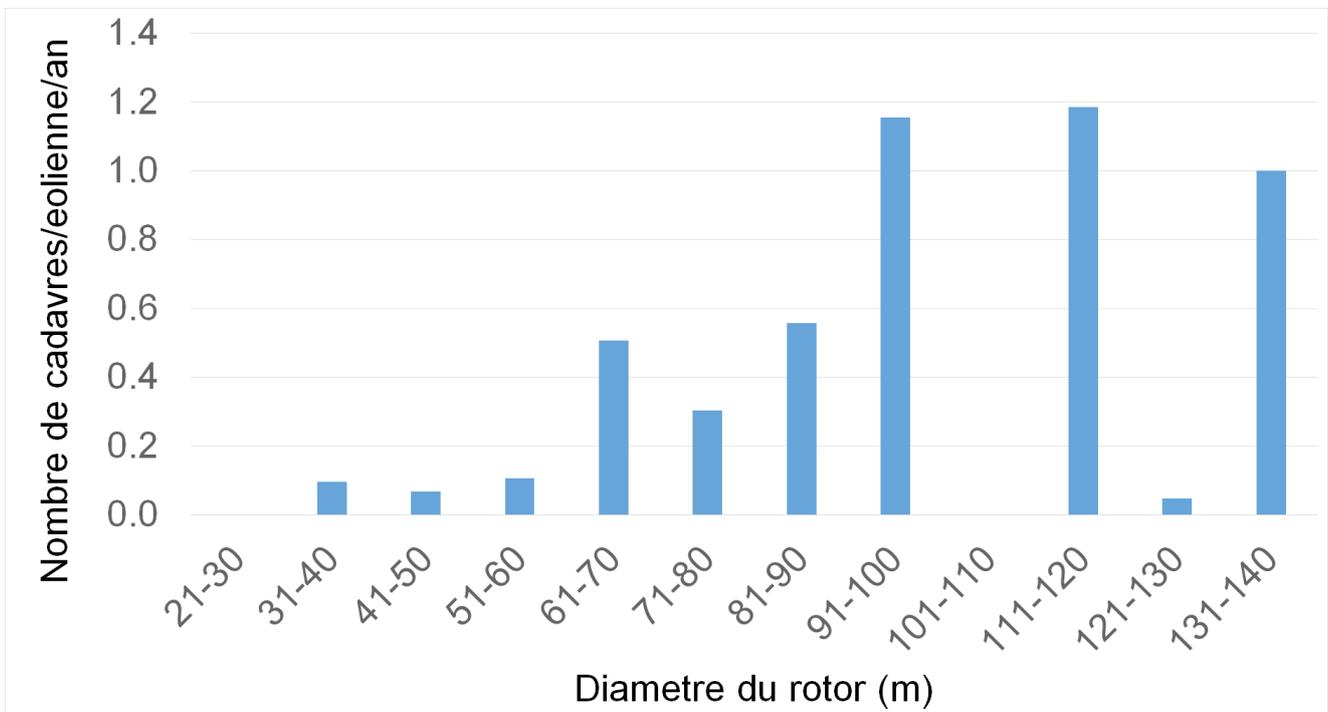


Figure 7 : Effet du diamètre du rotor sur le nombre de cadavres de chauves-souris par éolienne (données de novembre 2020 transmises par Tobias Dürre dans une communication personnelle). Dans les catégories 21-30, 101-110, et 121-140, il existe trop peu d'éoliennes suivies (<25 pour chaque catégorie) pour que les chiffres soient représentatifs de ces catégories. Dans les autres catégories, on a à chaque fois entre 77 et 1267 éoliennes suivies).

## Références bibliographiques

- Arnett E. B., Baerwald E. F., Mathews F., Rodrigues L., Rodriguez-Duan A., Rydell J., 2016. – *Impacts of Wind Energy Development on Bats: A Global Perspective*. In *Bats in the Anthropocene: conservation of bats in a changing world*. Chapter 11. 295-323. Springer Science+ Business Media.
- Bas Y, Kerbirou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) *Tendances de populations des chauves-souris*. Muséum national d'Histoire naturelle. Consulté sur <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends?lang=fr>
- Barclay R., Baerwald E.F., Gruver J.C. 2007 – *Variation in bat and bird fatalities at wind energy facilities : assessing the effects of rotor size and tower height*. Canadian Journal of Zoology 85 : 381-387 doi:10.1139/Z07-011
- Beucher Y., 2020. – *Maîtrise des impacts éoliens sur les chauves-souris : actions et stratégie du Groupe Technique éolien de la SFEPM*. Symbioses 2020, nouvelle série, 38 : 3-8.
- Dürr T., 2019. – *Welche Auswirkungen haben die Zunahme der Anlagenhöhe und des Rotordurchmessers auf die Höhe von Fledermausverlusten an WEA im Land Brandenburg*. Colloque Evidenzbasierter Fledermausschutz bei Windkraftvorhaben – Berlin, 29.-31. Mars 2019.
- Frick W.F., Baerwald E.F., Pollock J.F., Barclay R.M.R., Szymanski J.A., Weller T.J., Russell A.L., Loeb S.C., Medellin R.A. & McGuire L.P., 2017. – *Fatalities at wind turbines may threaten population viability of a mi-gratory bat*. Biological Conservation, 209 : 172-177.
- Gaultier, S.P., Marx, G., & Roux, D., 2019. *Éoliennes et biodiversité : synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer*. Office national de la chasse et de la faune sauvage/LPO. 120 p. [https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/lpo\\_oncfs\\_2019.pdf](https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/lpo_oncfs_2019.pdf)
- Hein, C.D. & Schirmacher, M.R. 2016. *Impact of Wind Energy on Bats: a Summary of our Current Knowledge, Human-Wildlife Interactions* 10 (1): 19-27. <https://digitalcommons.usu.edu/hwi/vol10/iss1/4/>.
- Heitz, C. & Jung, L. 2017. *Impact de l'activité éolienne sur les populations de chiroptères : enjeux et solutions (étude bibliographique)*. Rapport Écosphère. 149 p.
- Kerbirou C., Julien J.F., Bas Y., Marmet J., Le Viol I., Lorrilliere R., Azam C., Gasc A. & Lois G., 2015. – *Vigie-Chiro : 9 ans de suivi des tendances des espèces communes*. Symbioses 2015, nouvelle série, 34 & 35 : 1-4.
- Marx, G. 2017. *Le Parc éolien français et ses impacts sur l'avi-faune. Étude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015*. LPO.
- Rodrigues, L. Bach, M.-J. Dubourf-Savage, B. Karapandza, D. Kovac, T. Kervyn, J. Dekker, A. Kepel, P. Bach, J. Collins, C. Harbusch, K. Park, B. Micevski, J. Minderman 2015 – *Guidelines for consideration of bats in wind farm projects – Revision 2014. EUROBATs Publication Series No. 6* (English version). UNAP / EUROPBATS Secretariat, Bonn, Germany, 133 pp.
- Roemer, C., Bas, Y, Disca, T., & Coulon, A. 2019. – *Influence of landscape and time of year on bat-wind turbines collision risks*. Landscape Ecology, 34(12), 1869-2881.
- Thaxter Chris B., Buchanan Graeme M., Carr Jamie, Butchart Stuart H. M., Newbold Tim, Green Rhys E., Tobias Joseph A., Foden Wendy B., O'Brien Sue and Pearce-Higgins James W. 2017- *Bird and bat species' global vulnerability to collision mortality at wind farms revealed through a trait-based assessment*. Proc. R. Soc. B.28420170829 <https://royalsocietypublishing.org/doi/10.1098/rspb.2017.0829>
- Voigt C., Lehnert L.S., Petersons G. et al., 2015. – *Wildlife and renewable energy: German politics cross migratory bats*. European Journal of Wildlife Research, 61 (2) : 213-219.
- Voigt, C. C., Currie, S. E., Fritze, M., Roeleke, M., & Lindecke, O. (2018). *Conservation strategies for bats flying at high altitudes*. BioScience, 68(6), 427-435.
- Zimmerling, J.R., Francis, C.M. 2016. *Bat mortality due to wind turbines in Canada: Bats and Wind Turbines*. Journal of Wildlife Management 10.1002/jwmg.21128.

**CREUSE SUD OUEST** ■ Le conseil communautaire a délibéré contre le projet éolien du Mont-de-Transet mercredi

# Le conseil s'oppose au projet éolien

Le conseil communautaire de la communauté de communes Creuse sud ouest a délibéré contre le projet éolien du Mont-de-Transet mercredi, à Sardent.

Un vent de mécontentement a soufflé sur le conseil communautaire de Creuse sud ouest, qui s'est tenu à Sardent, le 29 novembre.

Le 11 décembre 2018, suite à la sollicitation de la Préfecture, la Com-com avait délibéré favorablement sur l'avis de projet porté par la SAS Centrale éolienne Mont-de-Transet - E3 pour l'installation d'une éolienne au Mont-de-Transet, entre les communes de Thauron et Mansat-La-Courrière.

Les études pour ce projet arrivant à terme, l'État, seule autorité compétente pour délivrer les autorisations, a de nouveau sollicité l'avis de la Com-com CSO sur le sujet. Et celui-ci a quelque peu évolué.

Le projet prévoit l'installation d'une éolienne, dont la hauteur culmine à 150 mètres en bout de pale, associée à un poste de livraison électrique.

Plusieurs voix se sont élevées contre cet aménagement, soulignant que de nombreux communes étaient sollicitées par ailleurs de démarches commerciales, se plaçant de l'absence de cadre juridique.

D'autres ont fait valoir que le PNR de Millevaches (dont toutes les communes ne dépendent pas) est hostile à l'éolien. Et un moratoire - ou pour le moins une discussion - entre les élus Creusois a même été réclamé sur le

sujet, à l'échelle du département. Elus qui constatent que la population accède difficilement les parcs éoliens. Conscients de la dimension purement consultative de leur délibération, les



ÉOLIEN. Le conseil communautaire s'est prononcé contre le projet du Mont-de-Transet

conseillers ont rejeté majoritairement le projet par 23 contre sur 36 votants.

**Enfance - Jeunesse.** Plusieurs délibérations ont été adoptées sans difficultés, en début de séance.

Citons notamment le remplacement du Contrat Enfance Jeunesse par une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, pour une durée de 5 ans maximum. Le document contractuel final mettant en œuvre la méthodologie de travail pour la définition des objectifs et du plan d'action devra être signé par les parties avant le 31 décembre 2023.

De même, la décision de conventionner l'intervention du Dr Marie Bussy, comme médecin référent au sein de la crèche multi-accueil Pomme d'Amour située à la Maison de l'Enfant de Bourganeuf, n'a posé aucun problème.

La proposition de convention pour le portage et la fourniture des repas à l'accueil de loisirs sans hébergement de la Maison de l'Enfant, attribuée à l'Ehpad Pierre-Ferrand de Royère-de-Vassivière, a soulevé quelques questions concernant le tarif

unitaire des repas (5,33 € TTC). « Ce prix est deux fois supérieur à celui demandé à Peyrat-le-Château », a fait remarquer le maire de Saint-Martin-Château, à qui il a été répondu que c'était un tarif brut, appliqué sans marge et sans prévision de charges salariales.

**Culture et vie associative.** Comme à l'accoutumée, la délégation de service public pour le cinéma intercommunal Claude Miller a été attribuée à Ahmed Bennamane, seul postulant. La qualité de son service a été rappelée.

**Gestion des déchets.** Le nouveau marché « Transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduel (OMR) » et des encombrants issus de la déchèterie intercommunale » a été attribué à la société Suez. Il prendra effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour un an, reconductible une fois. Le tarif d'enlèvement et gestion des 2.400 tonnes d'OMR s'élève à 494.340 € HT et celui des encombrants à 207.900 € HT. Des sommes très importantes qui témoignent d'une forte augmentation tarifaire (24 %).



Quelques éléments technico-  
économiques, sanitaires et sociétaux  
En 2022

*(Qui devraient figurer dans  
Le schéma départemental des EnR)*

# Bilan énergétique - en Creuse, a-t-on besoin d'éoliennes ?

En 2018 :

(la montagne 11 juin 2019)

La Creuse a consommé : **3,07 TWh d'énergie dont 0,6 TWh d'électricité**

Elle a produit : 0.56 TWh de biomasse solide (bois)

: **0,11 TWh d'électricité hydraulique**

: 0,08 TWh de solaire

: 0,08 TWh d'éolien

: 0,01 TWh de bioénergies

soit une production produite de 0,84 TWh

+ coproduite de 0,084 + 0,2 TWh

soit un total de 1,12 TWh

## Elle a coproduit

: 0,12x70%=0,084 TWh d'énergie électronucléaire soit **36%** de sa consommation électrique.

: 0,20 TWh d'hydroélectricité, comptabilisés en Haute-Vienne, Indre et Allier.

Elle a utilisé

: 0.56 TWh de biomasse solide, 0,31 TWh hydroélectricité, 0,16 TWh d'électricité aléatoire ,  
0,084 TWh d'électricité nucléaire; ( $nuc = 0,084/0,6 = \mathbf{14\% \text{ de l'électricité}}$ )

: **1.7 TWh** de produits pétroliers(transport) et **0.2 TWh** de gaz naturel

Soit au total **38% de décarbonés** : pilotables (hydro+bois+nucléaire) et intermittents (PV +éol)

*Les objectifs PPE pour 2030 (32% et 60% de nucléaire) sont largement atteints en 2018. Reste l'amélioration de l'habitat et les transports, peu ou mal traités dans le projet de schéma des énergies renouvelables de la DDT.*

La production électrique de nouvelle Aquitaine a **dépassé de 30 % sa consommation** et elle est exportatrice d'énergie.

## Conclusion :

- Il n'y a **aucun besoin de sources d'énergie** supplémentaire dans le département.

- Les maires des départements producteurs d'électricité et en particulier d'électricité hydraulique devraient exiger a minima le remboursement de la CSPE pour tous leurs administrés.

## **En 2018 : Bilan énergétique - en Creuse, a-t-on besoin d'éoliennes ?**

La Creuse a consommé : **3,07 TWh d'énergie dont 0,6 TWh d'électricité**

Elle a produit : **0,84 TWh coproduit 0,28 TWh d'énergie non carbonée**

**soit : 38% d'énergie décarbonée et 14 % d'énergie électronucléaire**  
**objectifs PPE 2030 32% et 60% de nucléaire, largement atteints en 2018.**

*Reste l'amélioration de l'habitat et les transports, très peu ou mal traités dans le projet de schéma des énergies renouvelables 2021.*

La production électrique de nouvelle Aquitaine a **dépassé de 30 % sa consommation** et elle est exportatrice d'énergie.

### **Conclusion :**

- Il n'y a **aucun besoin de sources d'énergie supplémentaire** dans le département.
- Les maires et les départements producteurs d'électricité et en particulier d'électricité hydraulique devraient exiger a minima le remboursement des différentes taxes pour tous leurs administrés.

# Rapport Julien AUBERT - conclusions

L'évaluation de la politique de soutien financier apporté par l'État aux éoliennes aboutit à un constat d'échec

*onéreux, déséquilibré, peu efficace et échappe pour partie au contrôle budgétaire*

si la politique actuelle est maintenue, le montant du **soutien financier** apporté par l'État **aux éoliennes** sur la période 2011-2028 (de 72,7 à 90 milliards d'euros) sera **supérieur au coût de construction initial de l'ensemble du parc nucléaire français** établi en 2012 par la Cour des comptes (70 milliards d'euros valeur 2010 soit environ 80 milliards d'euros valeur 2019).

le **bénéfice climatique** de la politique de soutien aux éoliennes **est quasiment nul** en termes d'émissions de CO2

Les dépenses excessives consacrées au soutien de l'énergie éolienne **interdisent de porter l'effort sur les véritables priorités.**

Si le soutien à l'éolien en mer, posé et flottant, doit être confirmé mais redéfini, **il est temps d'interrompre tout soutien à l'éolien terrestre.**



N° 1990

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNEXE N° 18

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET MOBILITÉ DURABLES :

ÉNERGIE, CLIMAT ET APRÈS MINES

SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR  
L'ÉLECTRIFICATION RURALE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Rapporteur spécial : M. JULIEN AUBERT

Député

# Les transferts financiers pour l'En.R en 2019

Selon la CRE, 1,3 milliard d'€ prélevé sur 29,2 millions de ménages, soit **45 €/an** et par ménage pour cette aide de la collectivité à des sociétés privées « performantes »

**Creuse : 70 000 foyers sont donc « prélevés » collectivement de 3,15 millions d'€/an.**

\* les retombées des parcs pour com-com, communes et département :  
impôts locaux IFER : 7650€ /MW et CET (CFE+CVAE) plus faible que IFER soit env. 15 000€/an  
**Pour 38 éoliennes, environ 1 million d'€/an.**

**Reste à charge des contribuables ou agriculteurs** les raccordements au réseau.  
en fin de vie la partie du démantèlement qui n'est pas provisionnée **>100 000€/éol**

\* **Racket sur le capital** de la France : Achat obligatoire de l'énergie éolienne par EDF au prix du marché.  
Prix moyen de l'énergie 92€/MWh, Et mécanisme de l'ARHEN : prix d'achat à EDF 42€/MWh.

\* **Impact financier sur le tourisme en Creuse**, selon Nicolas Simonet : CA **90 millions d'€/an.**

\* **Pertes de valeurs mobilières** : de l'ordre de 10% à 30%, voire non vendable.

# Schéma départemental des énergies renouvelables

Ce schéma sous sa forme actuelle présente deux handicaps intrinsèques majeurs

## De très grosses lacunes

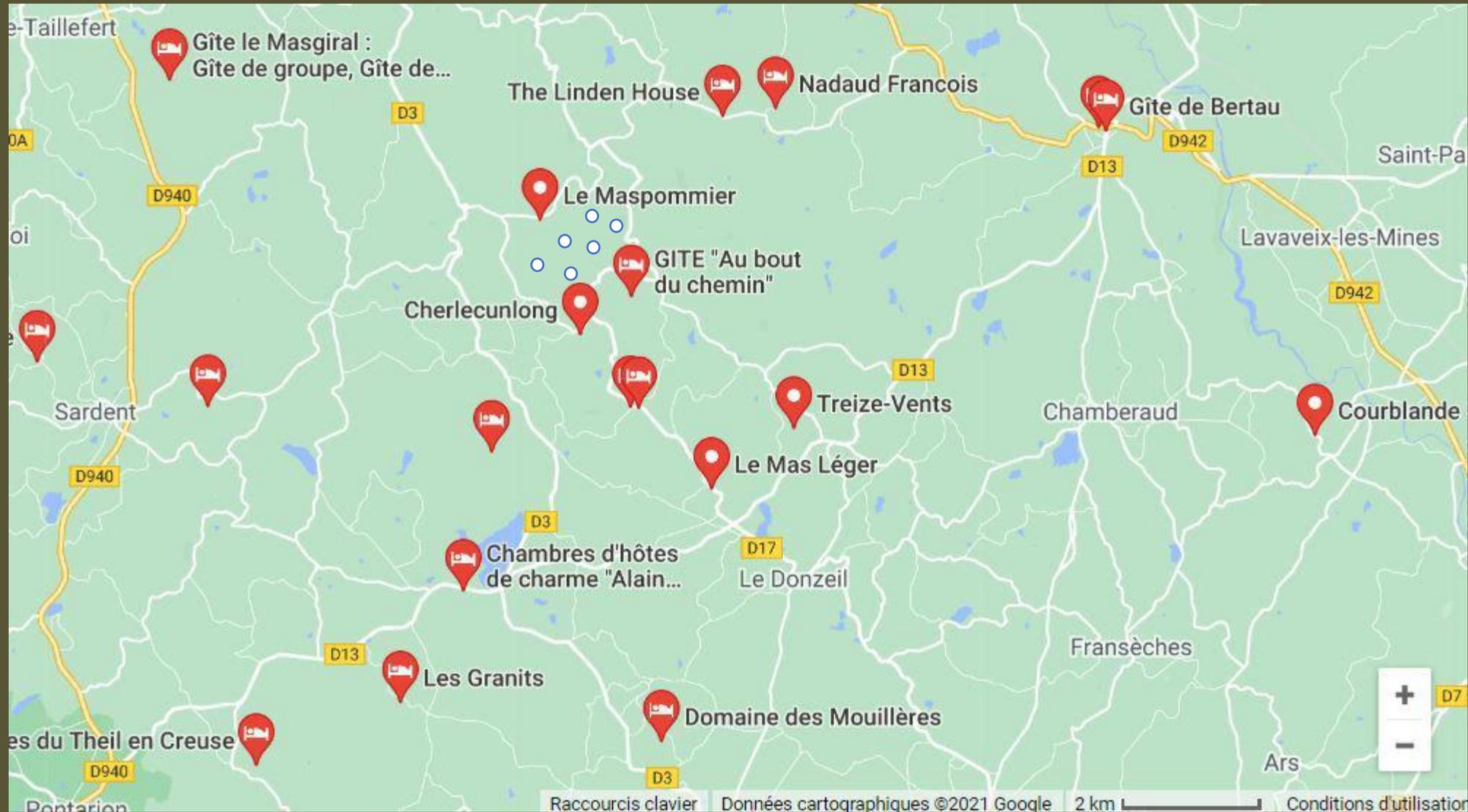
- un mix énergétique qui ignore l'électronucléaire et le gaz naturel, et un principe d'indépendance énergétique à l'échelle départementale de la Creuse qui n'a pas de sens,
- Absence de démarche technique d'analyse des capacités réelles des moyens de production, de leur efficacité et de leurs impacts écologiques et sanitaires
- un silence **presque absolu sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques.**

## Le secteur touristique ignoré.

**Toute l'attractivité et l'économie de la Creuse reposent sur la beauté de ses paysages, le silence, la nuit étoilée et la richesse de sa biodiversité. L'éolien n'est même pas cité dans le Plan Particulier pour la Creuse.**

Les sondages récents réalisés auprès des **touristes** montrent que ceux-ci **ne reviennent pas** à proximité des lieux où se sont installés des centrales éoliennes.

# De nombreux gîtes en Creuse: exple de Sous-Parsac



# Prévoir des gardes fou dans les PLUi

- Distance **aux habitations** supérieure à **10 fois la hauteur en bout de pales**,
- Distance à **voie départementale** **supérieure à la hauteur en bout de pales**,
- Distance à **voie communale et chemins touristiques** piétonniers ou cyclables supérieure au diamètre des pales,
- **Clôture des zones potentielles de chute** de pales.
  
- absence de risque pour la biodiversité, protection des espèces menacées et rares, (zones natura 2000 , ZNIEFF)
- respect des paysages en cohérence avec l'économie locale (tourisme vert et immobilier),
  
- **droit de veto des conseils municipaux**, et reconnaissance de la validité des pétitions communales signées.

---

Il faut revoir les retombées financières de l'hydroélectricité en fonction des surfaces immergées et pylônes et non de la localisation des turbines.

L'association de Défense des Eaux et Vallées (ADEV) a fait savoir à la DDT qu'elle ne valide ni ne cautionne ce projet de document

On a pu remarquer que le chef de l'Etat **français non plus**.

# Les effets sur les habitants du voisinage

Jusqu'à quelques km, le bruit des éoliennes peut être une véritable gêne pour les habitants du voisinage et devenir obsédant dans le calme campagnard des soirées et des nuits .

**L'Académie de médecine** a recensé les troubles suscités par la proximité d'un aérogénérateur, (*troubles du sommeil, céphalées, vertiges, saignements de nez, brûlures aux yeux.*) dans un rapport très complet publié en juillet 2017.

*En schématisant ces troubles proviennent de :*

- **La permanence d'un son lancinant** , entraînant une fatigue nerveuse auditive,
- **Des clignotants nocturnes** , artificialisant le ciel étoilé et rajoutant une perturbation supplémentaire aux bruits des pales et mouvement de nacelles,
- **l'effet stroboscopique** , dû au soleil clignotant aux passages des pales,

# Les effets sur l'Homme et les animaux

- **Des infrasons**, non audibles par l'homme, sont cependant ressentis par le corps humain, (sous forme de pulsations). Ils sont perçus et émis par certains animaux, cas bien connu pour l'éléphant, et le tigre qui les utilise pour figer ses proies.

il existe des « symptômes liés au stress **réellement ressenti** par des riverains du parc éolien » (Adrien Taquet, secrétaire d'État à la santé, réponse à Question orale n° 0667S au sénat )

**Trouble du comportement des cheptels** – refus de déplacement, réduction de la production laitière (infrasons, champs électromagnétiques ?). 1<sup>er</sup> cas observé en Loire Atlantique d'augmentation de la mortalité dans un troupeau, (Puceul et Saffré). Les cas se multiplient actuellement.

Forte sensibilité des chauve-souris s'intéressant aux insectes attirés par les lumières clignotantes et happées par les mouvements d'air.

**Effet économiques : aux effets sanitaires, il faut ajouter une perte importante de valeur des habitations et de clientèle pour les gîtes ruraux.**

## COUR D'APPEL DE TOULOUSE 3ème chambre \*\*\* ARRÊT DU HUIT JUILLET 2021

LES FAITS : M. et Mme F. sont propriétaires depuis 2004 d'un ancien corps de ferme composé d'une maison d'habitation et de 3 bâtiments aménagés en 2006 en gîte rural, sur le territoire de la commune de F., au cœur du parc naturel du Haut Languedoc.

En 2008 et 2009 un parc éolien composé **de 6 éoliennes**, est implanté à une distance entre 700 et 1300 mètres de leur propriété. (1 éolienne mesure 58m de haut et l'envergure des pales est de 35m)

En 2013, un bois (inscrit dans l'étude d'impact du parc éolien comme mesure d'évitement) qui leur cachait totalement la vue des éoliennes, a été coupé. **Ils se plaignent dès lors de diverses nuisances visuelles et sonores et de troubles physiques** (maux de tête, vertiges, fatigue, tachycardie, acouphène ...)

En 2016, **ils déménagent**. le juge de la mise en état a désigné un expert acoustique qui a remis son rapport en 2018.

Déboutés, ils vont en appel en 2020.

## COUR D'APPEL DE TOULOUSE 3ème chambre \*\*\* ARRÊT DU HUIT JUILLET 2021 (suite)

- la Sasu Margnes Énergie et la Sasu Singladou Énergie sont **responsables des troubles anormaux de voisinage....**
- Condamne les Sasu à verser en réparation des préjudices :
  - \*28 650€ au titre de la **perte de valeur du bien** ,
  - \*39 500€ au titre du **trouble de la jouissance**,
  - \*10 000€ en **remboursement des frais induits**,
  - \*4 000€ chacun au titre des **souffrances endurées** par M. & Mme F.,
  - \*2 216,25 € chacun au titre du **déficit fonctionnel temporaire** subi par M. & Mme F.,
  - \*10 000€ chacun au titre du **préjudice moral** subi par M. F et par Mme. F
- Vu l'article 700 du code de procédure civile, condamne in solidum les Sasu à verser à M. Mme F. la somme de 5000€ au titre de **frais irrépétibles de première instance et d'appel.**
- Condamne in solidum les Sasu **aux dépens de première instance et d'appel.**

# Modification des réseaux

Le réseau est conçu pour une faible consommation et une production hydroélectrique à partir des barrages. Une restructuration est à faire pour une production photovoltaïque et éolienne intermittente et prioritaire

**Le tout aux frais des contribuables**

ÉVAUX-LES-BAINS

22/11/2022

## D'impressionnantes bobines pour le poste source

La bobine connue sous le nom d'inductance ou « self » est un dipôle électrique qui est constitué d'un enroulement de fil conducteur, enrobé d'un vernis.

Aujourd'hui, beaucoup

Aujourd'hui, beaucoup de postes sources Enedis sont saturés et ne peuvent pas accueillir de productions nouvelles ; beaucoup de projets sont par conséquent condamnés, notamment les bâtiments photovoltaïques, très importants pour les agriculteurs.

Les postes existants n'ont pas de capacité suffisante.

source d'Evaux les Bains.

En amont de la pose des selfs, le poste source a été agrandi, grâce à d'importants travaux de terrassement.

Le rôle de la bobine ou self consiste à détruire l'excédent de production de courant électrique.



POSTE SOURCE. L'énorme bibendum de 10 tonnes a été déchargé sur le site d'Ayen.

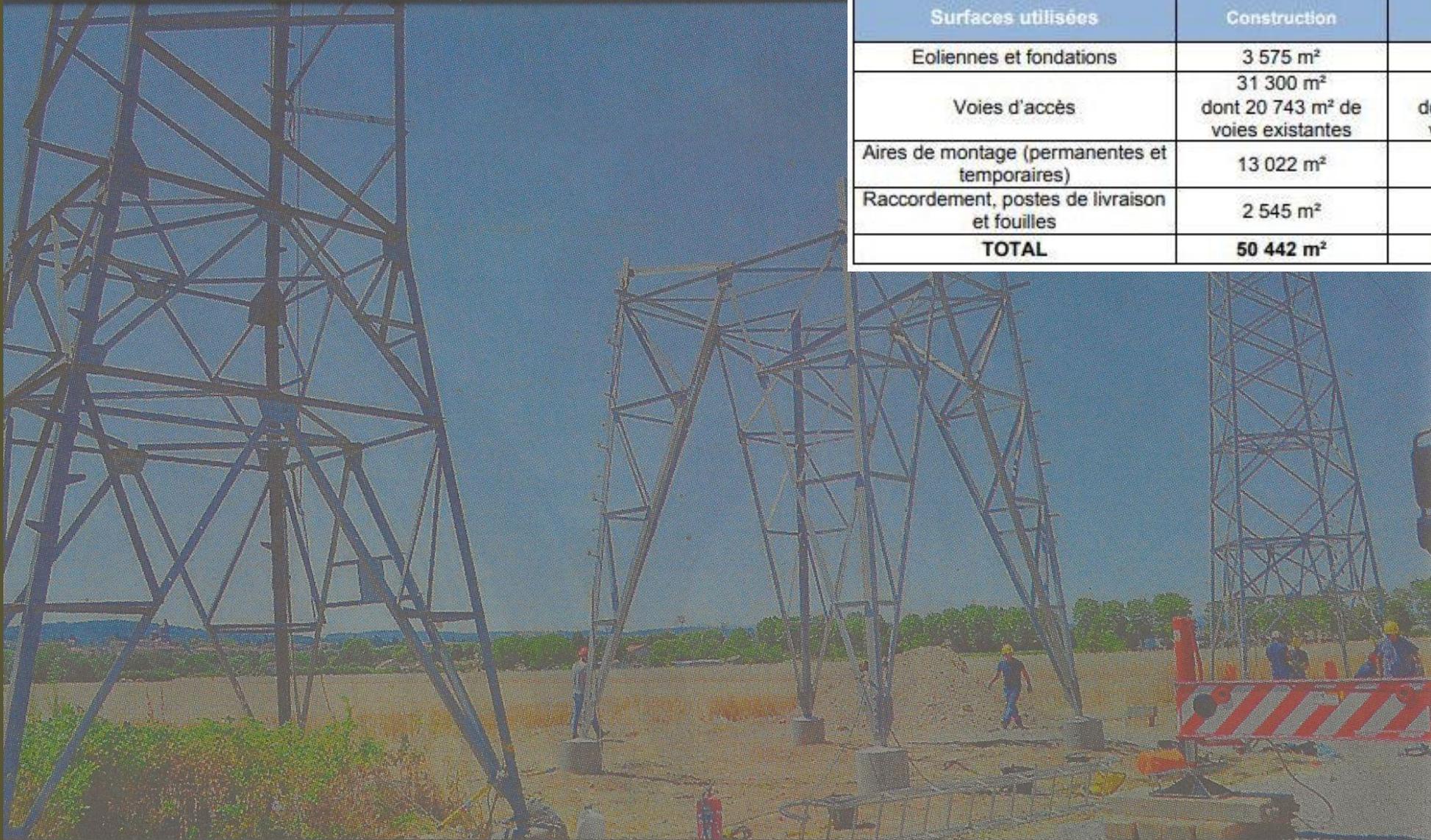
en bout de fil, en écrétant les pics de production.

Le rôle de la bobine ou self consiste à détruire l'excédent de production de courant électrique.

Pour recevoir ces gigantesques bobines de 10 t/l'unité acheminées par des camions spécialement aménagés et déchargées par une énorme grue, une

plateforme en béton armé de 700 m<sup>2</sup> a été coulée et entourée d'une clôture permettant d'isoler l'ensemble et le sécuriser.

Des travaux d'acoustique ont été édifiés en amont, tout en respectant l'environnement, une certaine faune essentiellement (chauve-souris et alouettes « Lulu »). ■



Surfaces utilisées	Construction	Exploitation
Eoliennes et fondations	3 575 m <sup>2</sup>	88 m <sup>2</sup>
Voies d'accès	31 300 m <sup>2</sup> dont 20 743 m <sup>2</sup> de voies existantes	31 300 m <sup>2</sup> dont 20 743 m <sup>2</sup> de voies existantes
Aires de montage (permanentes et temporaires)	13 022 m <sup>2</sup>	11 314 m <sup>2</sup>
Raccordement, postes de livraison et fouilles	2 545 m <sup>2</sup>	88 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>50 442 m<sup>2</sup></b>	<b>42 790 m<sup>2</sup></b>

EDF

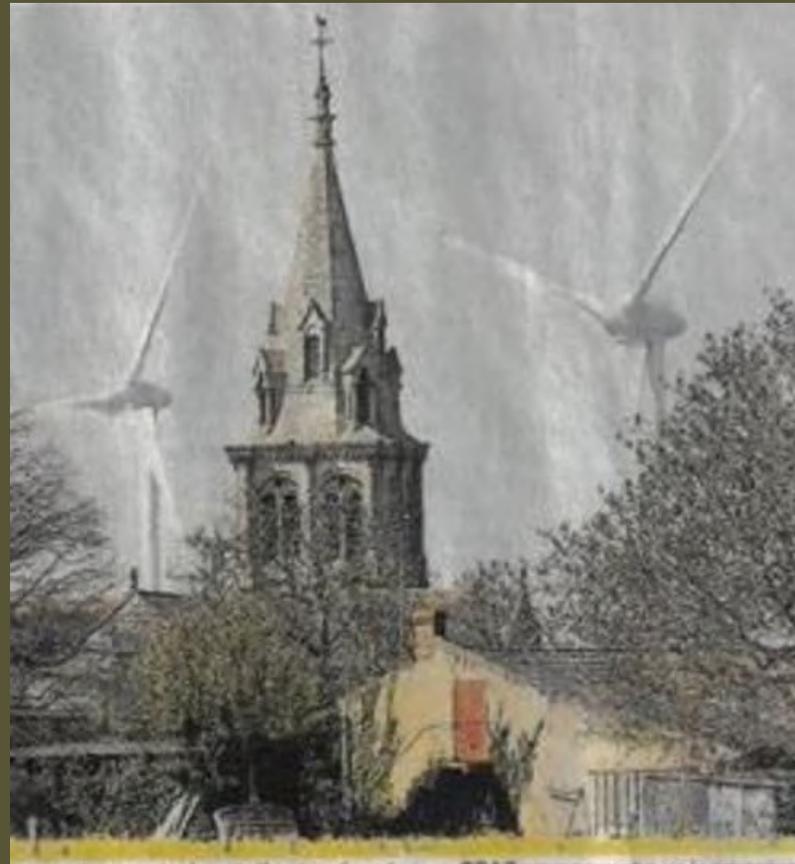
RTE va investir 495 millions d'euros d'ici 2023 dans la région pour l'amélioration du réseau

Il faut construire des lignes pour exporter de la Creuse entière vers les lieux déficitaires.

# Les éoliennes font baisser la taxe

Des contribuables ont obtenu un déclassement fiscal de leur propriété au tribunal administratif de Nantes, en raison de la présence proche du parc éolien. Une première en France.

« Pour les élus ruraux, le message est clair : il est de leur responsabilité de protéger le cadre de vie et les intérêts de leurs administrés. En votant en faveur d'un projet éolien, ils acceptent de voir leur territoire déclassé. »



# Parc d'aérogénérateurs = **Ecocide**, mitage et artificialisation des sols

## **Stérilisation de sol**

3,6 ha /parc  
d'aérogénérateurs  
« **première ligne** »  
vivante de  
l'écosystème



**Défiguration et uniformisation des paysages**  
**Incendies** de forêts, prairies, céréales

15 fois plus que les centrales existantes

**Disparition « spontanée des haies » arborées, sur les accès et forêts sous-jacentes**,  
(**Écosystèmes riches en biodiversité**)

**Chaîne alimentaire :**  
Cadavres de Chauve-souris, oiseaux, => moisissures, => et charognards

**En opposition complète**  
avec le code de l'urbanisme : L101-2  
Lutte contre l'étalement urbain,  
Protection du sol, de la biodiversité, des écosystèmes



**Rapace  
victime des  
pales d'une  
éolienne.**

## Les chiffres du ministère :

1 éolienne de 2 MW permettrait d'alimenter 2000 personnes.

Il faudrait seulement **1800** éoliennes pour remplacer un réacteur nucléaire

Les éoliennes produiraient 80% du temps,

Elles seraient propres (pas de déchets), bon marché, sûre, pourraient être démontées rapidement sans obérer l'avenir des terrains, bonne pour le climat

Apporteraient des emplois, seraient une énergie durable et renouvelable, décarbonée. Bien mieux donc que le loto...

## La réalité :

1 éolienne Creusoise en 2018 a permis d'alimenter 460 personnes hors fluctuation

Il faudrait 3000 à 5000 éoliennes pour remplacer un réacteur nucléaire 1300 MW

Les éoliennes produisent L'équivalent de 20% du temps, à puissance nominale

Elles seraient propres (pas de déchets), bon marché, sûre, pourraient être démontées rapidement Sauf 0,3 ha de béton et d'accès et + , Sans intérêt pour le climat

Apporteraient des emplois, à l'étranger, consommera des métaux

rare, laissera des friches industrielles et bien des ennuis entre-temps...



## La fin de fonctionnement

Dès 1981, les différents états américains ont lancé des programmes ambitieux de «fermes à vent » (14000). Ils en sont là.

En France

Le coût de démantèlement d'un éolienne est estimé à un minimum de 211 000 €HT / MégaWatt soit pratiquement quatre fois plus que ce qui est prévu par l'arrêté de 2020 qui l'a fixé à 60.000 €

Le parc français comptait 100 000 tonnes de pales en composite en 2014 Le flux de matières composites des pales sortant du parc français atteindra 15 000 tonnes/an en 2029



## Dégivrage.

soit on attend  
(on chauffe au gaz les  
habitations),

soit l'on traite  
(on chauffe un hélico-  
ptère + antigel +  
camions) (*cas en  
Suède*)



# Information et démocratie

## **L'absence de transparence**

des projets qui s'élaborent  
à l'insu des populations

## **Des concertations**

révélant une opposition  
de plus en plus importante

**Des preuves scientifiques  
et économiques** de la nocivité  
et de l'absurdité des éoliennes à foison

## **Un président, lui-même**

reconnaissant la saturation  
et le refus des populations

## **L'opposition**

de centaines  
d'associations

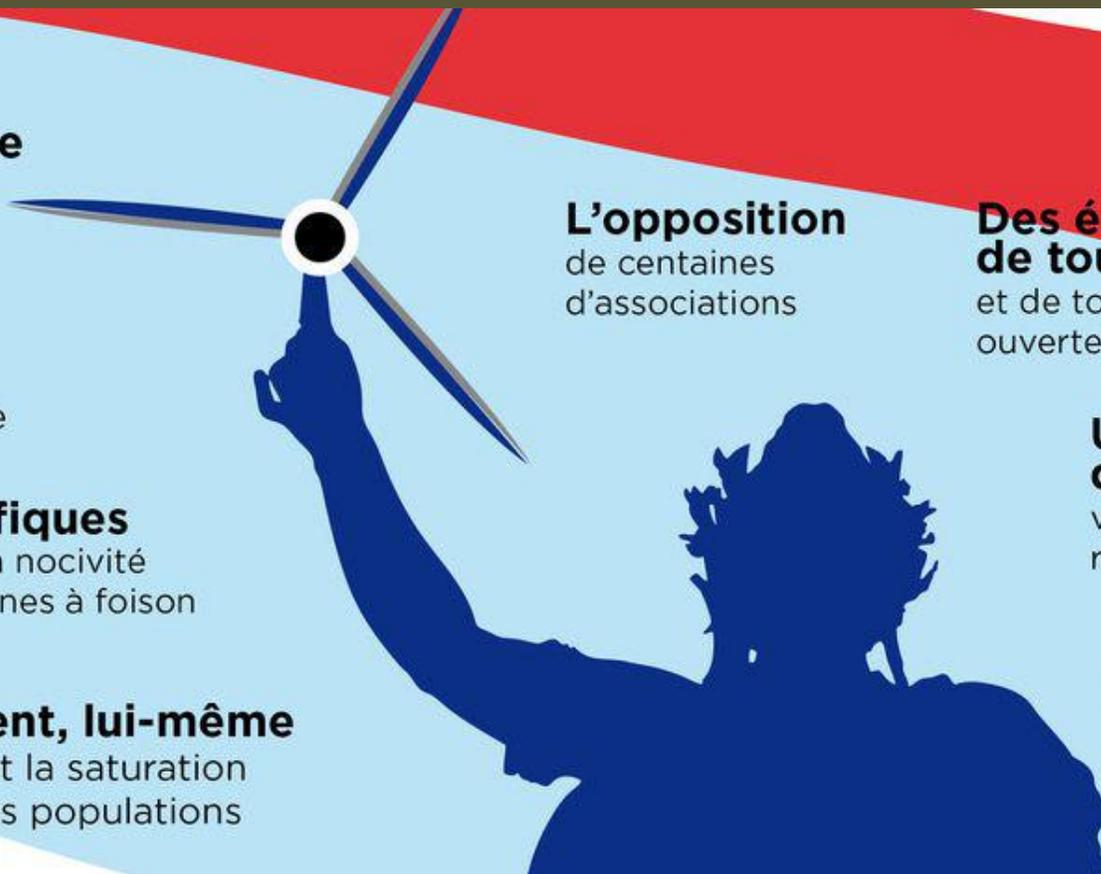
## **Des élus de tout bord**

et de tout niveau  
ouvertement opposés

## **Une montée de la violence**

verbale après chaque  
révélation de projet.

**Que faut-il  
faire de plus ???**



"Les éoliennes, dans l'Indre, y en a assez" : Serge Descout, Président du conseil départemental. (2/2020)

**Picardie** : 2021

Les éoliennes près de Roye sont dangereuses, trop près des routes. Le conseil départemental a donné un *avis négatif* au projet éolien de Fresnoy-lès-Roye, Gruny et Liancourt-Fosse.

**Vienne** : 2021 Le Conseil Départemental de la Vienne a voté un *moratoire immédiat* à toute installation éolienne dans le Département de la Vienne

Nous, élus du **conseil départemental de Loir-et-Cher** réunis en commission permanente ce 27 mai 2021 demandons à l'État un moratoire sur tous les projets d'implantations d'éoliennes sur le territoire départemental

Née en avril dernier et revendiquant une centaine de membres, **tous élus**, l'association **Berry Énergie et Paysages** prône l'interdiction de tout projet éolien dans le **Cher et l'Indre**.

# Autorisation ne signifie pas réalisation, (mais vaut mieux prévenir que guérir)

## **Morbihan** : un projet de parc annulé dans le Morbihan... pour préserver l'écologie

Par latribune.fr | 11/07/2017,

Le juge administratif a annulé les permis de construire de 16 éoliennes délivrés en février 2014 par le préfet du Morbihan. Les raisons invoquées : un projet "hors d'échelle" et la protection d'un "réservoir de biodiversité", dans la forêt de Lanouée.

*Selon l'avocat des « Moulins de Lohans », 68 millions d'euros ont déjà été engagés dans ce projet, sur un total de 90 millions.*

**Le Chauchet** – abandon du projet pour cause de faible rentabilité et diminution des prix d'achat obligatoire

**Pionnat** (16/03/20)– courrier du maire précisant la position de l'entreprise Notus : Au vu des mesures du vent insuffisant et de l'état des technologies, il n'est pas possible à ce jour d'envisager un projet économiquement viable. En conséquence, celui-ci est arrêté.

# Conclusions

- Connaître et Faire connaître la réalité.
- **Ne pas entrer** dans ces marchés de dupes,
- Jouer la transparence,
- Ne jamais accorder un usage illimité des chemins vicinaux, fixer des règles claires et contraignantes pour le PLUi
- Participer et faire participer en nombre à l'enquête publique, en soulignant les « erreurs », omissions, pour ne pas dire manipulations, et contresens écologiques et économiques,
- exiger la suppression et le remboursement des taxes en faveur des EnR pour tous les consommateurs d'électricité des départements producteurs d'énergies pilotables non carbonés plutôt que de rentrer dans des procédures de conflits d'intérêt,
- Réfléchir à la baisse des taxes foncières si un projet a démarré sans autre information.
- Faire des délibérations permettant de limiter le démarrage de tels projets,
- S'adresser au défenseur des droits en cas de problèmes sanitaires ou de problèmes financiers
- **le refus de l'argent mal acquis sera source d'harmonie dans les communes** et évitera de gros déboires dans 20 ans pour les descendants,
  
- En bref, Savoir distinguer entre **éologie, écologie, écologisme, et escrologie.**

**ADEV**  
**Guéret Environnement**  
**SOS éole 23 et bien**  
**d'autres...**

**Manifestation du 6**  
**Novembre 2021 10h, à**  
**Guéret à la quincaillerie**  
**numérique.**

***Pour la sauvegarde de nos***  
***cadres de vie contre***  
***l'envahisseur éolien...***

Avec **Anny Duperey**  
et

Janaillat ,Thauron , Mansat, Bosmoreau les mines  
Saint Fiel, Anzême, Glénic, Saint Hilaire la Plaine,  
Ahun, Sous-Parsat, Evaux les Bains, Chambonchard,  
Marsac, St Sulpice Laurière, Gentioux-Pigerolles,  
Gioux, Faux la montagne, Royère de Vassivière, Saint  
Pardoux Morterolles, Vidaillat, Saint Moreil, Auriat,  
Saint Pierre de Cherignat, Saint Georges la Pougé, le  
Chauchet, Mazeirat, Saint Laurent, Pionnat, Augères,  
Lizières, Bétête, Nouzerine, Malleret Bousac,  
Boussac, Boussac-ville, Viersat, Saint Pierre le Bost,  
Saint Marien, Bussière St-Georges, Leyrat, Méasnes  
À Saint Sébastien, la chapelle Baloue, Azérable,  
Mouhet , Bazelat, La souterraine, Saint Agnant de  
Versillat, Peyrelevade, Eymoutiers, Bujaleuf.....



# La Creuse

**Votre Destination**  
**Sports Nature au cœur de France**



**Le tour de la creuse à vélo : 350km entre monts**  
**et vallées à la découverte de paysages époustouflants !**  
**#Creuse#NouvelleAquitaine #IloveCreuse**  
**#GrandsEspaces#Liberté #Nature**

[@tourisme-creuse.com](https://www.tourisme-creuse.com)



[@DestinationNA](https://www.instagram.com/DestinationNA)

**ADEV  
Guéret Environnement  
SOS éole 23 et bien  
d'autres...**

**Manifestation du 6  
Novembre 2021 10h, à  
Guéret à la quincaillerie  
numérique.**

***Pour la sauvegarde de nos  
cadres de vie contre  
l'envahisseur éolien...***

**Avec Anny Duperey  
et**

Janailat ,Thauron , Mansat, Bosmoreau les mines  
Saint Fiel, Anzême, Glénic, Saint Hilaire la Plaine,  
Ahun, Sous-Parsat, Evaux les Bains, Chambonchard,  
Marsac, St Sulpice Laurière, Gentioux-Pigerolles,  
Gioux, Faux la montagne, Royère de Vassivière, Saint  
Pardoux Morterolles, Vidaillat, Saint Moreil, Auriat,  
Saint Pierre de Cherignat, Saint Georges la Pougé, le  
Chauchet, Mazeirat, Saint Laurent, Pionnat, Augères,  
Lizières, Bétête, Nouzerine, Malleret Boussac,  
Boussac, Boussac-ville, Viersat, Saint Pierre le Bost,  
Saint Marien, Bussière St-Georges, Leyrat, Méasnes  
À Saint Sébastien, la chapelle Baloue, Azérable,  
Mouhet , Bazelat, La souterraine, Saint Agnant de  
Versillat, Peyrelevade, Eymoutiers, Bujaleuf.....



# La Creuse

**Votre Destination  
Sports Nature au cœur de France**

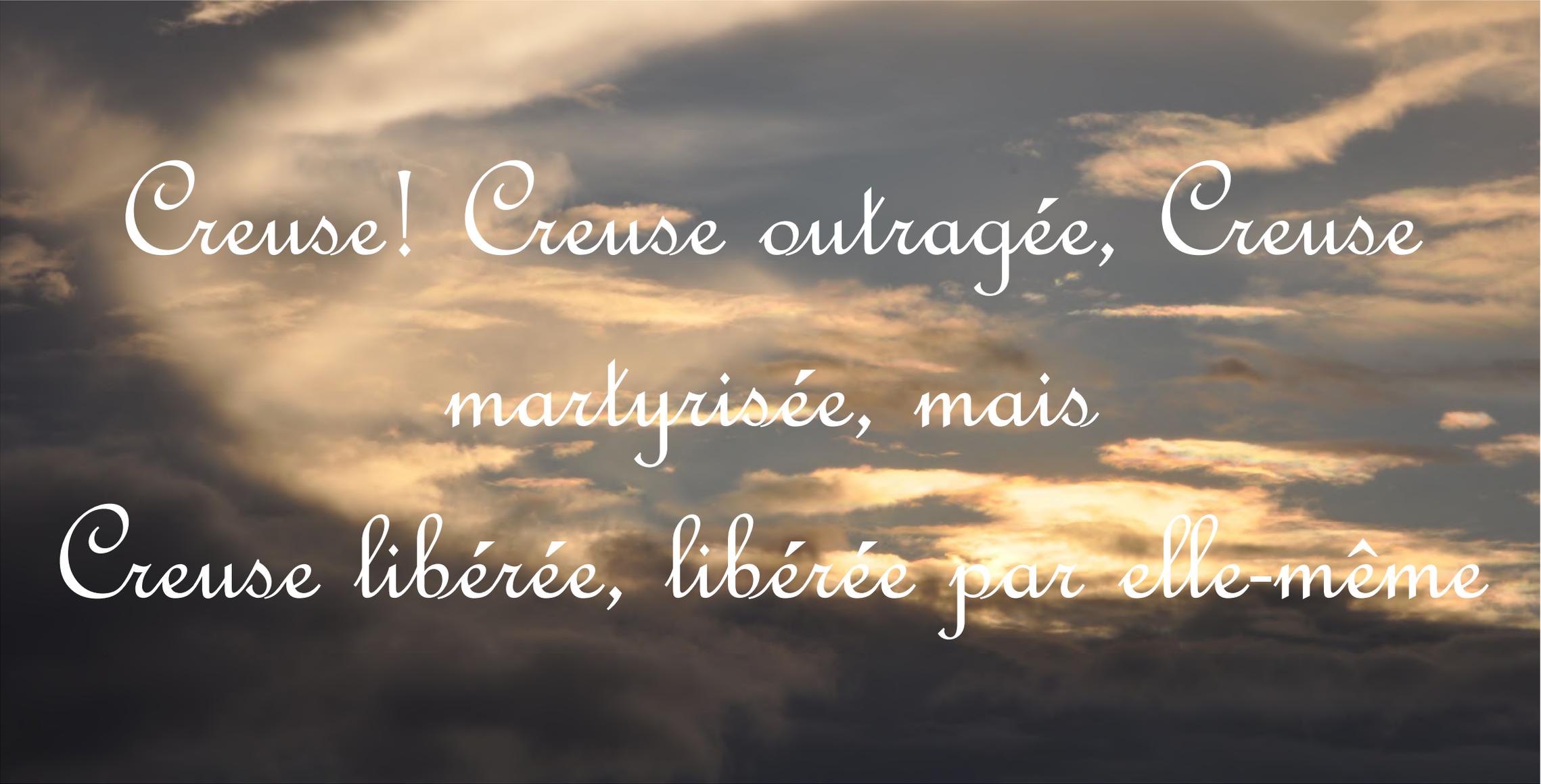


 **Le tour de la creuse à vélo : 350km entre monts  
et vallées à la découverte de paysages époustouflants !**  
**#Creuse#NouvelleAquitaine #IloveCreuse  
#GrandsEspaces#Liberté #Nature**



[@tourisme-creuse.com](https://www.tourisme-creuse.com)

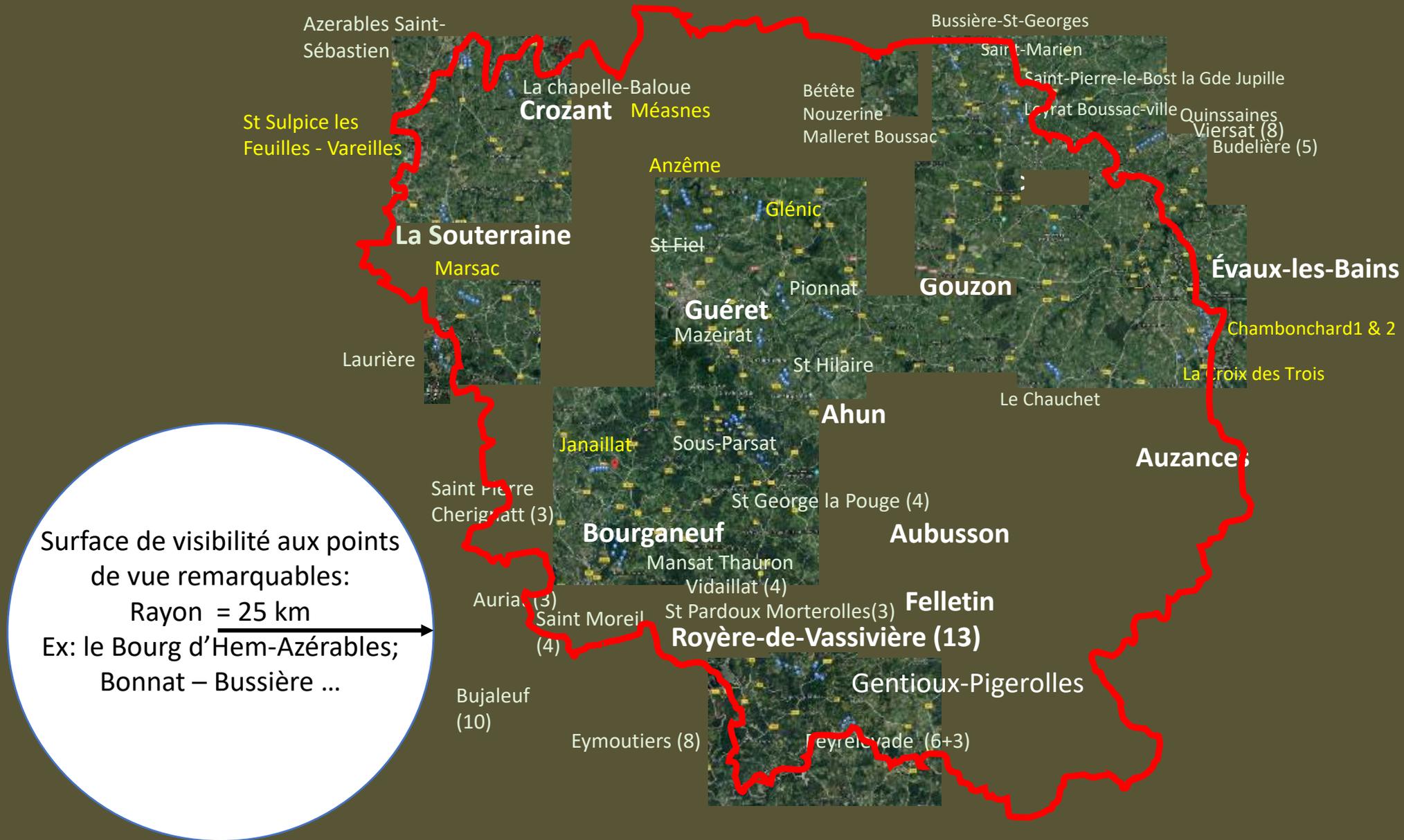
[@DestinationNA](https://www.instagram.com/DestinationNA)



*Creuse! Creuse outragée, Creuse  
martyrisée, mais  
Creuse libérée, libérée par elle-même*

Le développement  
des aérogénérateurs  
programmés en Creuse  
et l'impact sur les paysages,  
la santé, la sécurité, 18/02/22  
révision octobre 2022

*Ph GUETAT - ADEV*



## Projets et sites d'aérogénérateurs industriels en Creuse.

Association agréée  
de Défense des Eaux et Vallées de Creuse  
(A.D.E.V.)

***Conséquences visuelles de  
l'implantation d'éoliennes sur  
les paysages de Méasnes  
en Creuse***

--

Réalisation : Philippe GUETAT

# Méasnes le bourg



Afin de permettre au conseil municipal et aux habitants de Méasnes de se rendre compte des conséquences qu'aurait l'implantation envisagée d'éoliennes sur les paysages qui leurs sont familiers et que certains voient tous les matins en ouvrant leurs volets, l'ADEV a réalisé ce montage photographique.

Les informations disponibles sur ce projet de centrale éolienne ont été très limitées jusqu'à cette fin d'année 2022 : (Bulletin municipal n°30 p. 18.)

**« Le secteur où le parc serait implanté se situe entre les lieux dits « la Bergerie » et « le Petit Plaix » et comporterait entre 3 et 5 éoliennes d'environ 3 MW chacune. »**

le texte du bulletin municipal laissait penser qu'il s'agit soit de **3 générateurs de 180 mètres de haut, soit de 5 de 150 mètres de haut**. C'est la première hypothèse qui nous avons retenue dans les premiers montages, en raison de la tendance actuelle au gigantisme.

Les montages ont été repris sur la base des informations du 26 octobre 2022.

# Panneau de déclaration préalable.

**DECLARATION PREALABLE**

**Actumlex** 05 55 63 20 03  
Cabinet de Juristes  
CONSTATE PAR HUISSIER DE JUSTICE  
Associés: Fabrice ASSOLLE - Olivier COMMISSAIRE DE JUSTICE  
S.S. GONZALEZ ALONSO - LOURRY - BOSSON - S. CARTELLER

N° DP 023 130 20 X0003

<b>Beneficiaire</b>	ENERPOLE
<b>Nature des travaux</b>	POSE D'UN MAT DE MESURE
<b>Date</b>	03/06/2020
<b>Mairie</b>	MEASNES
<b>Superficie du terrain</b>	18 375 m <sup>2</sup>
<b>Superficie du plancher</b>	0 m <sup>2</sup>
<b>Hauteur/sol</b>	100 m

Droits de permis : Le délai de travaux autorisés est de six mois à compter de la date de la délivrance de l'autorisation de construire. Toute occurrence administrative ou judiciaire contraire à la présente décision est nulle et non avenue. Toute décision contraire à la présente décision est nulle et non avenue. Toute décision contraire à la présente décision est nulle et non avenue. Toute décision contraire à la présente décision est nulle et non avenue.

**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC**

[www.bricodepot.fr](http://www.bricodepot.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Dossier n° DP 023 130 20 X0003

Commune de Measnes

date de dépôt : 02 avril 2020  
demandeur : ENERPOLE, représenté par GAMBIN Adrien  
pour : pose d'un mat de mesure  
adresse terrain : feu-dit Bois du Rouget, à Measnes (23360)

**ARRÊTÉ**  
de non-opposition à une déclaration préalable  
au nom de la commune de Measnes

Le maire de Measnes,

Vu la déclaration préalable présentée le 02 avril 2020 par ENERPOLE, représenté par GAMBIN Adrien demeurant 57 rue Jean Berger, Carcaassonne (11000),

Vu l'objet de la déclaration :

- pour pose d'un mat de mesure,
- sur un terrain situé feu-dit Bois du Rouget, à Measnes (23360) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable de DDT 23/SEACDPE/NAF en date du 03/06/2020 ;

Vu l'avis réputé favorable du Maire en date du 03/06/2020

**ARRÊTÉ**  
Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Measnes, le 3 juin 2020  
Le maire, Marc Lavaudagne

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales

Arrêté de non opposition à l'implantation du mât météo



Aux dernières informations du 26/10/22 c'est 3 éoliennes de 190m et 1 de 200m.

Entrée du champ du mat de mesure

# Quelques données du promoteur, et compléments

## Chiffres clés



### 4 éoliennes

3 de 190m de hauteur  
1 de 200m de hauteur



**16,8 MW** de puissance maximale  
**34 GWh par an** de production attendue  
*3,8 MW en moyenne*  
Soit R = 22%



### 7 100 foyers

Approvisionnés en électricité

À compléter avec 78% de gaz pour satisfaire 35 000 foyers



Pas d'information sur impact sanitaire

**28 300€ par an** de retombées fiscales pour la commune de Méasnes  
**80 200€ par an** pour la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche  
2,35 €/MWh pour la comcom

Réacteur : 1300 MW  
8000 GWh/an  
pendant 40 ans

Éolienne 8 GWh/an  
Pendant 20 ans

Un réacteur actuel =  
 $8000/8 \times 2 = 2000$   
Éoliennes nouvelle  
génération

50 000 € de provision/aérogénérateur (éolienne)  
150 000 € de coût de démantèlement  
2 000 000 € en cas d'accident  
Qui payera ?



Aéro-  
générateur de  
190m  
comparé au  
mât météo  
à Measnes

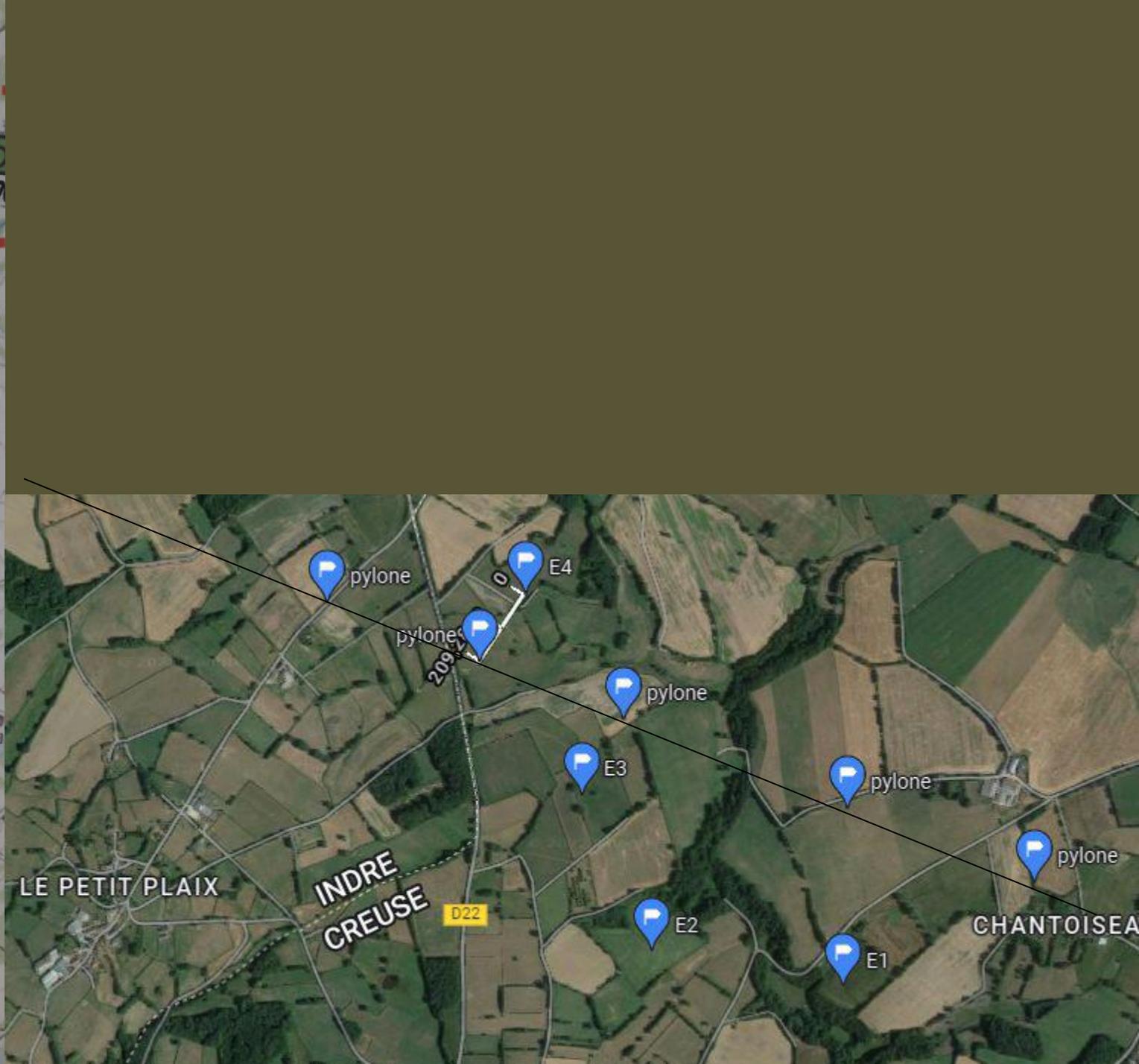
Après 2 années de mesure, le mât de 100m nous sert une dernière fois à visualiser ce que représente 190 m de haut dans le paysage





Dernières indications  
du promoteur

Point de vue 01



## Circuits touristiques



Circuit ME1 : le bourg  
Circuit ME2 : les sources

 Prise de vue

 Pylône

 Éolienne supposée

 Éolienne dernière version



59 m de dénivelé  
Entre Méasnes et le site  
Aérogénérateurs de 190 m



**De la mairie de Méasnes : (2100m), vision élargie**



**De la mairie de Méasnes : (2100m) vision réelle**



**Méasnes : vue du cimetière - (à 2 km) vision normale**

1000m

2100m

1800m

1500m



**Méasnes – Le Grand Plaix, de 1 à 2,1 km - vision normale**



**Méasnes : prairie du mât météo**  
-280 m de l'aérogénérateur n°2



**Méasnes : Vue du croisement D22 - D78,  
situé entre 600 et 1300 m des aérogénérateurs, dans la direction  
du bourg**





**Méasnes, le Petit Plaix, sortie est  
le premier aérogénérateur serait à 1150 m**



**Méasnes : la Grange,  
aérogénérateurs entre 580m à 890m**



**Chemin de Méasnes à la Grange par le ruisseau de Lavaud coté Ouest (250 m et 700 m)**



**Méasnes :  
Le Pontet**

# Les effets sur les habitants du voisinage

Jusqu'à quelques km, le bruit des éoliennes peut être une véritable gêne pour les habitants du voisinage et devenir obsédant dans le calme campagnard des soirées et des nuits.

**L'Académie de médecine** a recensé les troubles suscités par la proximité d'un aérogénérateur, (*troubles du sommeil, céphalées, vertiges, saignements de nez, brûlures aux yeux.*) dans un rapport très complet publié en juillet 2017.

*En schématisant ces troubles proviennent de :*

- **La permanence d'un son lancinant** , entraînant une fatigue nerveuse auditive,
- **Des clignotants nocturnes** , artificialisant le ciel étoilé et rajoutant une perturbation supplémentaire aux bruits des pales et mouvement de nacelles,
- **l'effet stroboscopique** , dû au soleil clignotant aux passages des pales.

# Les effets sur l'Homme et les animaux

**Des infrasons**, non audibles par l'homme, sont cependant ressentis par le corps humain, (sous forme de pulsations). Ils sont perçus et émis par certains animaux, cas bien connu pour l'éléphant, et le tigre qui les utilisent pour figer ses proies.

Il existe des « symptômes liés au stress **réellement ressenti** par des riverains du parc éolien » (Adrien Taquet, secrétaire d'État à la santé, réponse à Question orale n° 0667S au sénat )

**Trouble du comportement des cheptels** : refus de déplacement, réduction de la production laitière (infrasons, champs électromagnétiques ?) 1<sup>er</sup> cas observé en Loire Atlantique d'augmentation de mortalité dans un troupeau (Puceul et Saffré). Les cas se multiplient actuellement.

Forte sensibilité des chauve-souris s'intéressant aux insectes attirés par les lumières clignotantes et happées par les mouvements d'air.

**Effets économiques** : aux effets sanitaires, il faut ajouter une perte importante de valeur des habitations et de clientèle pour les gîtes ruraux.



Et 20 ans après ?





*Fin*

Le développement  
des aérogénérateurs  
programmés en Creuse  
et l'impact sur les paysages,  
la sécurité, la santé 22/10/22

3

Ph GUETAT - ADEV

*LA SURETE  
EOLIENNE*

# Les causes d'accident :

## *le moulin*

- Va trop vite :
  - emballement - dispersion, tornade, panne électrique
  - inflammation de pôle
- Freine trop fort
  - chauffe et incendie
- Perd de l'huile
  - incendie, pollution
- Prend la foudre
  - incendie, chute de pale
- Perd une pôle
  - se déstabilise – chute nacelle ou totale
- Projette une pale
  - qq centaines de mètres
- Projette des glaçons
  - jusqu'à 500 m
- 
- **Des phénomènes rarissimes ?**
- **31 accidents en France entre 2005 (1000 éoliennes) et 2014 (5500 éoliennes) d'où risque en 1 pour mille par éolienne et par an soit :**
- **pour 10 éoliennes pendant 20 ans : risque de 20%**

6 mai 2017 - Eure

C'est sûr !



# 2013, en Hollande– accident niveau 3

- Un accident **mortel** est survenu mardi 29 octobre, en Hollande au sommet d'une éolienne Vestas (fabricant danois).
- Les victimes travaillaient dans la partie supérieure de l'éolienne, ce mardi 29 octobre 2013.
- – « Pour des raisons inconnues, le feu a pris au sommet de l'éolienne »
- **Absence de défense en profondeur.**
- **Retour d'expérience en France** : les huiles et les graisses contenues dans les éoliennes du parc de Vouillon « ne sont pas retenues comme sources potentielles de danger ».



(1 550 litres d'huile dans une éolienne du parc de Vouillon (près de Châteauroux))

# 01 janvier 2018, Vendée -Bouin



La même perturbation

## Stadthagen Allemagne 3 janvier 2018



C'est très rare et ça se compense sur l'Europe entière

# 1 juin 2018, Drôme - Marsanne

## Incendie criminel

Un feu se déclare au pied d'une éolienne, propagation jusqu'à nacelle.  
Départ de feu sur 2<sup>nd</sup>e éolienne du site.  
La gendarmerie conclut que sinistre d'origine criminelle – fracture des portes d'accès.  
Coût 2 millions d'euros.



2 juin 2018 – Hérault, Dio & Valquières



# France - Aisne 3 août 18

**Le maire de  
Priez n'est pas  
tenu au courant**



# 28 septembre 2018, Tarn - Sauveterre



## **Incendie**

Disfonctionnement  
électrique

D'importants moyens  
ont rapidement été  
mobilisés pour  
intervenir sur cette  
zone boisée et  
difficile d'accès

**3 à 5 ha détruits par  
les flammes**

La dépêche du midi

# Novembre 2018, Loiret - Guigneville



2 janvier 2019, (Nantes) - La Limouzinière,  
« *C'est un incident rare* » selon Ouest France



17 janvier 2019 Moselle Bambiderstroff

*la chute d'un bout de pale*



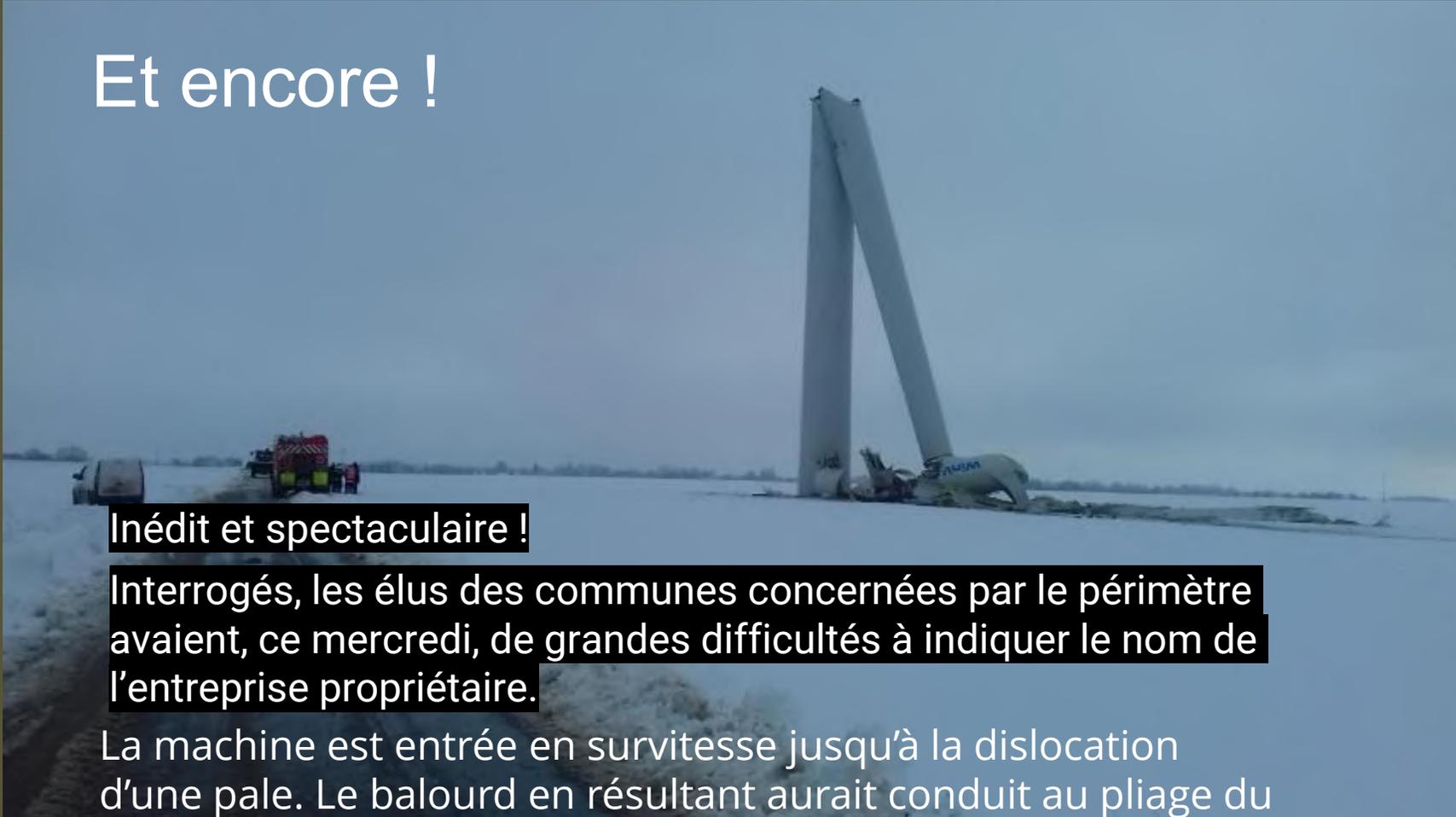
23/01/2019 - Oise

Et encore !

**Inédit et spectaculaire !**

**Interrogés, les élus des communes concernées par le périmètre avaient, ce mercredi, de grandes difficultés à indiquer le nom de l'entreprise propriétaire.**

La machine est entrée en survitesse jusqu'à la dislocation d'une pale. Le balourd en résultant aurait conduit au pliage du mât.



# 30 janvier 2019 - Aude

**Aude: La pale d'une éolienne chute, un parc de 28 machines à l'arrêt**

**Déjà « des incidents similaires » dans ce parc éolien en 2013 et 2015**

D'après Engie Green, aucune personne n'a été blessée lors de cet « incident exceptionnel » »

# 25 juin 2019 - Bretagne Vannes Ambon

une éolienne de 80 m en feu

L'incendie a pris au niveau de la turbine



## Le Plessier-Rozainvillers (somme fin Novembre 2019)

Fin novembre, le nez de l'éolienne s'est désolidarisé de l'engin. Il est tombé, sans causer de dommage.



Le nez de l'éolienne du Plessier-Rozainvillers, qui a chuté, sera bientôt remplacé - (Photo Alexandra Elie)

# 8 Novembre 2019

## Azérables Saint-Sébastien -Creuse

La montagne : « À l'inauguration des 10 éoliennes, 4 n'ont pas pu être mises en service. 2 ne fonctionnent toujours pas le 19/12/19. »

Infiltrations d'eau au niveau des réseaux de câbles souterrains.  
Fossé de drainage en urgence pour limiter le problème d'infiltration à l'intérieur des éoliennes

« Ces éoliennes produisent plus de dividendes que d'électricité ! »

« les deux communes ont touché 230 000 € . Les routes qui ont été refaites sont presque pires qu'auparavant. »

« Les éoliennes font souffler un vent de discorde. »

# 8 Décembre 2019 : une éolienne perd ses boulons



**Écaussinnes : une éolienne perd ses pales**

JT 13h

Belgique: fermeture de la nationale 57

La nationale 57 est un axe très fréquenté, qui relie l'autoroute E19 à Soignies.

13

ÉCALISSINES / UNE ÉOLIENNE PERD SES PALES



# Deux accidents de pales d'éoliennes dans le Nord Charente : 09/12/2019 – 25/03/2020



\* 25 février 2020

Montjean – Theil-Rabier

C'est un accident **rare**.

La Charente libre

« C'est **extraordinaire**. Sur les 6 000 éoliennes montées en France, des pales qui se cassent, on les compte sur les doigts d'une main. »

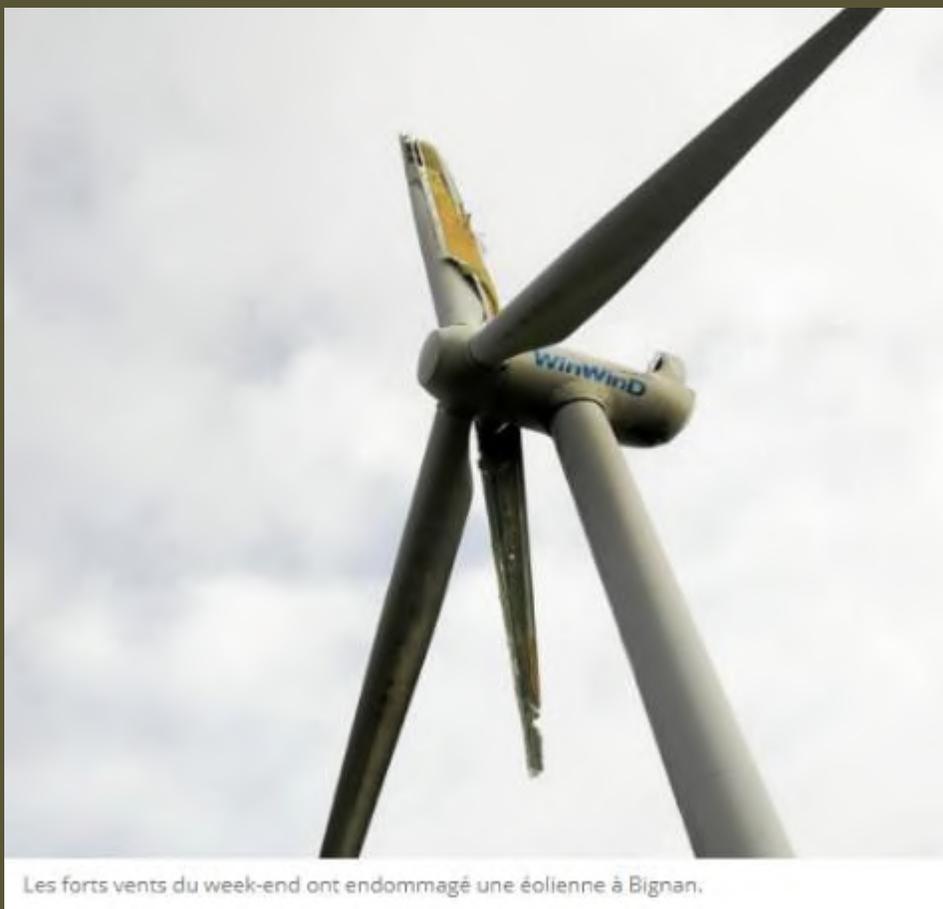
12 éoliennes arrêtées  
par la préfecture.

# Flavin 24 mars 2020 - Aveyron



En service depuis 2010, l'éolienne, comme les quatre autres installées dans ce parc, génère une puissance de 2 mégawatts et est exploitée par la société Boralex,

# Bignan 16 Nov 2020 Morbihan



**endommagée  
à cause des  
vents violents**

# Plémet (22) - 27 juin 2020

**L'incident est aussi spectaculaire que rare**



Marc Le Fur, le député LR des Côtes d'Armor, opposé à l'implantation d'éoliennes, s'est rendu sur place pour constater les dégâts en compagnie de Romain Boutron, le maire de Plémet.

# Sarcey – Rhône 24 Sp 2020



# Indre : Saint-Georges-sur-Arnon, 12 janvier 2021

une éolienne perd sa  
pale de 11 tonnes

le convertisseur qui  
détermine l'orientation  
des pales et leur vitesse  
en fonction de la prise au  
vent n'a pas fonctionné  
normalement.



# 12 Fv 2021 Priez (Aube)



**Incidents de pales  
en série au parc  
éolien de l'Osière**

*Les deux éoliennes qui ont perdu une pale sont voisines. - CAP*

# 27 Oct 2017 accident mortel - jugement mai 21

**Moulins-Saint-Hubert entre Meuse et Ardennes**

Ce jeudi-là, trois agents d'Enercon, une société spécialisée dans l'installation et la maintenance d'éoliennes, effectuaient une opération de routine sur l'éolienne numéro 3.

L'un d'eux s'était hissé au sommet.

Peu après, les deux hommes postés au bas de la structure ont découvert le corps inanimé de leur collègue.

# Vendée : plainte contre X pour l'éolienne tombée lors de la tempête Carmen



*pour "atteinte à l'environnement", et pour "atteinte à la sécurité des personnes par mise en danger de la vie d'autrui".*

un employé en maintenance a **activé l'éolienne, à distance depuis l'Allemagne**. Il l'a remise face au vent pour tenter de débloquer les moteurs des pales. Seize secondes après sa mise en fonctionnement, l'éolienne chute violemment, se scindant.

4 oct 2021, en Allemagne, à Haltern am see,  
*hauteur 240m, modèle récent de 4,5 MW*  
*un effondrement d'origine inconnue*



éolienne **Nordex N-149**,  
installée dans une forêt  
de Rhénanie en Nord-Westphalie.

6 effondrements  
d'éoliennes, en  
Allemagne, en 16 ans,  
pour un total aujourd'hui  
de 30 000 turbines.

# 21 octobre 2021 en Vendée : une pale d'éolienne brisée en deux lors de la Tempête Aurore

*180 mètres de haut avec des pâles de 69 mètres*



**Des débris  
ont été  
projetés à  
plus de 300  
mètres dans  
les champs**



# 3 Décembre 2021 Creuse Saint-Agnant-de-Versillat (près de la Souterraine)

« La pale s'est complètement brisée et a percuté les autres en tombant ». - Lydia Bonnet

« L'objet de 45 mètres de long n'a fait aucun blessé ».

« Le champ sur lequel est implantée l'éolienne haute de 137 mètres appartient à un éleveur. Vendredi 3 décembre au matin, il s'est occupé de son bétail juste en dessous ».



# 2 avril 2022, Haute-Garonne, à Saint-Félix-Lauragais



« Nous avons eu deux épisodes de tempête de vent dans les jours qui ont précédé l'incident. Nous pensons qu'ils sont à l'origine de la fragilisation du mécanisme de cette éolienne.

C'est donc une panne mécanique qui a fait décrocher à la base cette pale, alors que l'éolienne était en fonction », explique un porte-parole de Voltalia.

Mise en service en 2008



# 23 Avril 2022 Ardennes Saint-Germainmont

une éolienne en feu, neuf autres mises à l'arrêt



L'incident est **rare** mais il intervient parfois sur des **éoliennes vieillissantes**.

**En réalité,**

**les éoliennes du parc n'ont que 10 ans !**

# 5 mai 2022 - Accident mortel sur le chantier RTE de Saint-Brieuc

Une femme de 70 ans a trouvé la mort lundi en tombant dans un canal sur le chantier de raccordement du parc éolien de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) réalisé par RTE.

L'accident s'est produit sur la plage de Caroual, près d'Erquy. Deux canaux longs de 250 mètres ont été creusés pour poser les câbles destinés à connecter la sous-station électrique du parc éolien au réseau terrestre.



# 05 Août 2022 : Côtes d'Armor Bourbriac



« Le problème, c'est si le feu se propage, avec les morceaux qui partent avec le vent »



**Mais pas que : « L'éolienne détruite par le feu a pollué un champ et va être démantelée ».**

# 22 Août 2022 : Marne - Coole



Une éolienne a pris feu, dans la commune de Coole. L'incendie n'a fait aucune victime et le site a été placé sous surveillance pour éviter tout risque de sur-accident

Une équipe technique intervenait sur la nacelle (au sommet du mat) pour des travaux d'entretien.

Le Sdis de la Marne a été appelé pour intervenir, **ce qui est plutôt rare.**

... Le sinistre est dû "à l'explosion du convertisseur" d'électricité installé dans la nacelle.

Les feux de champs sont-ils tous agricoles ou naturels ?



# Montgibaud (Corrèze)

**MONTGIBAUD**

## Un mât éolien de plus de 80 mètres saboté

Il devait rester en place un ou deux ans, mais au final, il n'aura pas tenu plus de six mois.

À Montgibaud, à la frontière de la Corrèze et de la Haute-Vienne, le mât installé en avril pour réaliser des mesures dans le cadre d'un projet éolien est tombé dans la nuit de lundi à mardi.

### Des câbles ont été sectionnés dans la nuit

Des riverains en ont fait le signalement à la mairie, puis à la gendarmerie, qui a passé une bonne partie de la journée sur place, hier.

La piste de l'acte volontaire ne fait pas de doute. Selon le parquet de Brive, « les câbles ont été sectionnés et le mât, haut de plus de 80 mètres, est tombé de toute sa longueur ».

L'enquête ouverte pour « pour dégradations volontaires » a été confiée aux gendarmes de la brigade de recherches de Brive.

« Nous n'en sommes vraiment qu'au début de l'enquête. Aucune piste n'est privilégiée pour le moment », confie-t-on.

Ce type d'acte de sabotage n'est pas une première en Limousin. En Haute-Vienne, où les projets éoliens sont plus nombreux qu'en Corrèze et en Creuse, plusieurs attaques similaires ont en effet été recensées ces dernières années, comme à Folles en 2019.

Selon le maire de Montgibaud, Alain Marsat, soucieux d'informer sa population sur l'avancement du projet, qui a communiqué (avant l'acte de dégradation) sur le site Internet de la commune, le projet initial, porté par la société VSB énergies R, prévoyait l'installation de trois à cinq éoliennes.

Ce projet en était à sa phase d'études techniques. Des relevés des espèces animales (notamment une étude sur les chauves-souris) et végétales devaient avoir lieu dans ce cadre. Une étude prévue jusqu'en 2023-2024. ■

P. W.

**CREUSE ■ Deux**

## Les co

Les experts se sont saisi hier, à la barre ou à l'écran de la cour de la Creuse. Pour déterminer sur les conditions de mort de Jean-François Gagny et déterminer quelle mesure les portés par Lionel Anais a contribué à ce drame.

Daniel Laurent

daniel.laurent@lejournal.com

Même si ses conditions ont pu être dans le terrible, Lionel Anais, 51 ans, naît avoir porté plusieurs coups à un autre Jean-François Vagnot, le 11 novembre 2018. Il se souvient d'un coup porté à la tête, plusieurs autres à l'abdomen et d'autres encore aux avant-bras. Un pied de chaise. Quand Jean-François Gagny, sonné, s'est en arrière sur son lit, Lionel Anais lui a administré plusieurs coups. Sept ou huit portés au total. Mais sa victime ne se plus et avant de se squatter, Lionel Anais aurait pris son temps et aurait constaté.

**FAITS DIVERS**

**CREUSE ■ Début d'incendie dans**

**BRIVE ■ La**